



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DREAL
OCCITANIE
2020

Le mot du directeur

L'année 2020 a été très particulière, pour notre pays, pour les services publics et pour la DREAL aussi. Nous nous sommes adapté-e-s, nous avons mobilisé toutes nos capacités de résilience et d'organisation. Nous avons veillé à garantir la production en protégeant les agentes et les agents.

Ce rapport d'activité témoigne de la quantité et de la qualité du travail que nous avons accompli, dans ce contexte si particulier. Nous l'avons accompli à travers les difficultés, sous l'autorité du préfet de région et des préfètes et des préfets de département, car nous avons le service public chevillé au corps et nous avons eu à cœur de servir l'Occitanie, ses habitantes et ses habitants.

Je remercie toutes les agentes et tous les agents de la DREAL pour leurs résultats 2020.

Je vous invite à prendre connaissance de notre action!



Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Siège toulousain de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, D. Le Boulbard





Site montpelliérain Montmorency de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, C. Lavit

Sommaire

Directeur de la publication: Patrick Berg
Coordination: DREAL Occitanie/Cab-Com – Brigitte Poncet
Conception graphique: DREAL Occitanie/Cab-Com – Didier Le Boulbard
Crédit photographique, illustrations: DREAL Occitanie, Didier Le Boulbard / DREAL Occitanie (2, 16, 39, 48, 50, 52, 60, 61, 68), Christian Lavit / DREAL Occitanie (3, 11, 20, 22, 24, 49), A. Bouissou / Terra (7), R. Dupuy de la Grandive (8), Rafael Vila (9), Hans Hilleweart - wikipedia (10), piqsels (30, 54, 57, 63), EGIS (36 gauche), EDF (36 droite, 37), Laurent-G Martin (41 droite), J.-P. Tonnelier (42), David Dellas (43), Refuge de Vénasque.fr (44), camptocamorg (53), PxHere (55), JLPC / wikimedia (56), Fauxels / pexels (62), Brigitte Poncet (67), autres: DREAL Occitanie.
Reprographie: DREAL Occitanie/SG/DILA – Christian Prudhom

- 4 Perspectives
- 7 Biodiversité
- 11 Mobilité, infrastructures et transports
- 16 Eau
- 20 Mer et littoral
- 24 Prévention des risques technologiques
- 31 Prévention des risques naturels
- 39 Sites et paysages
- 45 Transition énergétique et climat
- 49 Aménagement et Logement
- 53 Développement durable et économie circulaire
- 58 Ressources humaines
- 64 Management de la qualité-Environnement
- 66 Moyens de fonctionnement
- 68 Pilotage régional
- 70 Glossaire

PERSPECTIVES

Aubrac, en Aveyron

La feuille de route « accompagnement des projets »

La feuille de route pour l'accompagnement des projets et des porteurs de projets est un des chantiers lancés par Patrick BERG à l'issue des travaux menés lors du séminaire du CODIR du 2 juillet 2020.

Les travaux ont démarré au cours de l'été avec un questionnement de l'ensemble des directions et UID de la DREAL. Une première ébauche a été partagée et discutée lors du séminaire des encadrants du 15 octobre pour aboutir en fin d'année à une version validée. La mise en œuvre de cette feuille de route repose sur l'implication de l'ensemble du collectif de travail.

L'enjeu de la feuille de route « accompagnement des projets et des porteurs de projets » vise à :

- nous interroger sur notre efficacité dans l'accompagnement des projets et des porteurs de projets ;
- nous questionner sur notre capacité à articuler l'ensemble de nos politiques publiques et à adapter et proportionner les messages et enjeux portés ;
- exprimer d'une manière positive et proactive l'apport de la DREAL et des politiques environnementales aux territoires.

L'objectif stratégique visé est une meilleure intégration de nos politiques publiques dans les projets au travers d'une posture « facilitatrice », plus intégratrice de tous les enjeux au service des usagers et des usagères.

La DREAL mettra sous qualité, en 2021, trois projets structurants en Occitanie

Projets d'éoliennes flottantes en Méditerranée

La Méditerranée apparaît comme une zone d'accueil particulièrement propice à l'implantation de parcs éoliens flottants en mer.

La programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 adoptée en avril 2020 prévoit le lancement d'un appel d'offres pour deux parcs d'éoliennes flottantes en Méditerranée à attribuer en 2022. Ces deux premiers parcs de 250 MW ont vocation à être complétés par deux autres parcs de 500 MW avec raccordement mutualisé, dont l'appel d'offres serait lancé dans un second temps, entre 2024 et 2028.

Ces procédures de mise en concurrence doivent être précédées d'une consultation du public pour laquelle les projets sont portés par l'État et RTE. Saisie par la ministre de la transition écologique, la commission nationale du débat public (CNDP) a décidé le 29 juillet 2020 l'organisation d'un débat public qui sera animé par une commission particulière du débat public (CPDP) qui associera l'ensemble des parties prenantes. L'enjeu est notamment de faire émerger au moins

trois zones préférentielles en mer pour accueillir possiblement quatre parcs d'éoliennes flottantes et leur raccordement mutualisé.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la phase de préparation du débat public est à l'œuvre. Frédéric AUTRIC, directeur de projet rattaché à la DREAL Occitanie, assure au niveau local, à l'échelle de la façade, la coordination de l'équipe pluridisciplinaire constituée au sein des services déconcentrés de l'État — Préfectures de région et Secrétariats Généraux pour les Affaires régionales d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture maritime, DIRM Méditerranée, DREAL Occitanie et PACA, DDT(M)/DML concernées — et des établissements publics — CEREMA, OFB — afin de faciliter la préparation et le bon déroulement du débat public.

Projets de fermes pilotes d'éoliennes flottantes

Suite aux changements de turbines — passant de 6 MW à 10 MW —, le nombre d'éoliennes des deux projets de fermes pilotes d'éoliennes flottantes au large de Leucate-Barcarès — EFGL — et de Gruissan — EolMed — a été réduite de 4 à 3. Les prescriptions complémentaires aux autorisations environnementales modificatives ont été signées par Sophie ELIZÉON, préfète de l'Aude, préfète coordinatrice, respectivement les 26 mars et 22 octobre 2020.

Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

L'année 2020 a été marquée par la relance du projet de ligne ferroviaire nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), inscrit comme prioritaire dans la loi d'orientation des mobilités avec un engagement de commencement des travaux de la section Montpellier-Béziers à l'horizon de dix ans et de la section Béziers-Perpignan à échéance de vingt ans. Il consiste en la création de cent-cinquante kilomètres de ligne ferroviaire à double voie apte à la grande vitesse entre Montpellier et Perpignan, et trente kilomètres de raccordements ferroviaires au réseau ferré existant.

Deux gares nouvelles seront également prévues : à Béziers-Est, sur le site dit « A75 », à Narbonne-Ouest, sur le site dit « du Pont des Charettes ». La ligne sera mixte (voyageurs et fret) sur les portions Montpellier-Béziers et Rivesaltes-Toulouges. Elle sera exclusivement réservée aux voyageurs entre Béziers et Rivesaltes. Enfin, la LNMP se raccordera au Nord avec le contournement de Nîmes et Montpellier (CNM) et au Sud avec la section internationale (ligne Perpignan-Figueras).

Le coût du projet global est estimé à 5,52 milliards d'euros, dont 1,85 milliard d'euros pour la première phase entre Montpellier et Béziers (aux conditions économiques de juillet 2014).

Les études préalables au lancement de l'enquête publique et les premières acquisitions foncières sont inscrites au contrat de plan État Région, sur la base d'un tiers de financement par chaque financeur — État, Conseil régional Occitanie et autres collectivités.

Différentes réunions techniques et politiques ont été organisées avec les partenaires depuis mai 2020 dans l'objectif partagé de lancer l'enquête publique

pour la phase 1 (Montpellier-Béziers) à l'automne 2021. Le protocole entre les différents partenaires pour le financement des travaux sera établi en 2021.

LACT: lancement de l'appel d'offres de concession

La procédure de consultation concernant la mise en concession de la liaison autoroutière à deux fois deux voies entre Castres et Verfeil, a été lancée par le ministère de la Transition écologique le 10 mars 2020 via la publication d'un avis d'appel public à concurrence. L'analyse de ces dossiers a permis de sélectionner les candidats admis à présenter une offre. La DREAL a participé, sous l'égide du ministère, à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, et en particulier à l'une de ces pièces, le dossier des engagements de l'État. Ce document, diffusé aux partenaires extérieurs, est mis à disposition du public.

En 2021, l'analyse des offres, pilotées par le ministère, consistera à sélectionner le candidat.



CPER 2021-2027

La DREAL contribue, sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'élaboration du CPER 2021-2027 avec un rôle de coordination du volet transition écologique et de rédaction du volet mobilité. La circulaire du Premier Ministre du 5 septembre 2019 a lancé les travaux de préparation, avec une première étape d'élaboration par le préfet d'une stratégie régionale, en collaboration avec la Région. La crise sanitaire et son impact ont conduit à identifier de nouvelles priorités stratégiques, et à adosser à la démarche un accord régional de relance. Ces évolutions sont actées dans l'accord de méthode État-Régions du 30 juillet, et dans l'accord de partenariat État-Régions du 28 septembre 2020.

Les mandats de négociation, reçus fin octobre 2020, s'articulent autour de trois enjeux :

- répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale de la France ;
- transformer, sur une durée plus longue, notre modèle de développement ;
- illustrer l'approche différenciée de la décentralisation.

Pour permettre la mise en œuvre rapide des premières opérations, un CPER stratégique et synthétique, présentant par thématique les engagements budgétaires globaux État et Région, a été signé par le préfet de région et la présidente de Région, en présence du Premier Ministre, le 9 janvier 2021. Il est accompagné d'un accord régional de relance pour 2021 et 2022.



Roselière, en Haute-Garonne, habitat favorable à la loutre

BIODIVERSITÉ



Cinq sites par département pour restaurer la biodiversité

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, un plan de restauration de la biodiversité a été présenté au CAR du 19 novembre 2020.

Seule région en France incluant quatre zones biogéographiques (montagne, continentale, méditerranéenne et atlantique), l'Occitanie est un haut lieu de biodiversité. Elle connaît une forte croissance démographique qui génère un développement économique soutenu. Répondre à ces dynamiques en limitant l'impact sur la biodiversité constitue un véritable défi.

L'effondrement de la biodiversité, et avec elle des services environnementaux qu'elle assure gratuitement, est encore réversible dans certaines situations. Cela doit donc nous inciter à chercher à restaurer des sites impactés par les activités humaines ou événements climatiques. Le plan de relance comprend une importante mesure de restauration écologique. Il permettra de contribuer au financement des opérations de restauration écologique les plus avancées. La DREAL se saisit de cette opportunité en proposant à chaque préfet et préfète d'identifier cinq sites par département sur lesquels la biodiversité a fait l'objet de destruction ou dégradation et qui présentent un bon potentiel de restau-

ration. Le CAR du 19 novembre 2020 a validé la démarche et l'identification des soixante-dix sites.

Entre janvier et mars 2021, des rendez-vous sont programmés dans tous les départements pour rassembler, autour du préfet, les services et opérateurs de l'État. Ces réunions permettront de passer en revue les projets identifiés et de définir les modalités de portage de ces opérations. Les clés du succès sont une maîtrise d'ouvrage, une expertise en génie écologique et une mobilisation de financements.

La Réserve marine du Roc de Brescou

L'Aire marine protégée (AMP) de la côte agathoise, site Natura 2000 marin géré par la ville d'Agde, a créé en son sein une zone de protection renforcée de 310 hectares, la plus grande de la région Occitanie.

Située à moins de deux kilomètres au large de l'île de Brescou, elle bénéficie d'un statut de cantonnement de pêche avec arrêtés ministériel et préfectoral maritime pour une durée de six ans renouvelable. Son règlement autorise la navigation et interdit toute forme de pêche professionnelle ou récréative, la plongée sous-marine, le mouillage des navires et les dragages, ce qui en fait une zone de protection forte.

L'objectif de la réserve est de renforcer la préservation des ressources halieutiques marines, d'assurer la protection de 46% des récifs de co-

ralligène du site riche d'une biodiversité de milliers d'espèces, et de créer, à terme, un « effet réserve » qui permette l'exportation des richesses à l'extérieur de la réserve.

Les pêcheurs artisanaux ont été associés dès le début du projet et la concertation s'est étendue aux autres usagers maritimes, pêcheurs récréatifs, clubs de plongée professionnels ou associatifs, plaisanciers, et les autorités maritimes pour définir un périmètre partagé. Cette réserve marine ne sera pas balisée par des bouées. Un logiciel, gratuit, permettra aux usagers maritimes de se repérer en mer et accéder à des informations sur la réserve marine.

Sous l'autorité de Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, la DREAL soutient financièrement l'AMP, depuis la création du site Natura 2000 « Posidonies du Cap d'Agde » en 2006, participe activement à la gouvernance de l'AMP et finance des contrats Natura 2000, pour gérer durablement les usages ou tester des actions innovantes susceptibles d'essaimer dans les autres sites du réseau.





Aigle de Bonelli

Une charte partenariale pour la protection de l'avifaune

Le 25 septembre 2020, la DREAL Occitanie, l'Office Français de la biodiversité (OFB), le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie, le Centre Ornithologique du Gard, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes et Enedis ont signé leur quatrième charte de partenariat pour la protection de l'avifaune sur l'est de la région.

Cette charte décrit leurs engagements pour la préservation des espèces patrimoniales et définit les priorités d'actions autour de l'impact des lignes électriques sur l'avifaune pour prévenir les risques d'électrocution et de percussion.

Ce partenariat présente un bilan remarquable, avec un programme préventif de neutralisations de pylônes et lignes électriques dangereuses pour l'avifaune dans les territoires des espèces les plus menacées: Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Gypaète barbu, Vautour moine. Le dispositif bénéficie à de très nombreuses autres espèces. Un budget d'investissement d'environ 100 000 euros par an permet à cette charte de constituer un exemple réussi de gouvernance en faveur de la biodiversité.

Suivi des pontes de tortues Caouanne

Les tortues Caouannes (*Caretta caretta*) viennent se reproduire près des côtes d'Occitanie. Le Centre d'étude et de sauvegarde des tortues marines de Méditerranée (CestMed) prospecte 120 kilomètres de plages depuis 2018, avec le soutien financier d'un contrat Natura 2000, géré par la DREAL Occitanie et couvrant un site en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et deux sites en Occitanie.

Hébergé à l'aquarium du Grau du Roi, le centre de soin CestMed récupère environ soixante tortues blessées chaque année, les soigne et les relâche en mer. Le protocole de prospection s'améliore chaque année avec l'expérience des saisons précédentes. Le mois de juin est dédié à la formation des bénévoles et des gestionnaires d'espaces naturels, agents communaux en charge de l'entretien des plages. En juillet-août, les prospections ont lieu tôt le matin pour repérer les traces de ponte nocturne: à pied pour les plages accessibles, en voilier pour les plages éloignées ou difficiles d'accès, et pour certaines plages, avec une prospection aux jumelles depuis le bateau. En 2020, cent-quarante prospections ont été effectuées en soixante-quinze jours avec l'aide du Conservatoire du Littoral et du Parc de Camargue.

Le relevé de paramètres régissant la survie des pontes (topographie, température, taux d'humidité) réalisé en 2020 permettra de concentrer les suivis 2021 sur les plages les plus favorables, permettant ainsi, pour un même effort de prospection, d'élargir la zone en incluant dans le suivi les plages du lido de Sète à Marseille.

La restauration des populations d'élas-mobranches (requins et raies)

Le document stratégique de façade de Méditerranée contient deux objectifs visant à favoriser la restauration des populations d'élas-mobranches (raies et requins) et à maximiser la survie des espèces capturées accidentellement.

La DREAL Occitanie s'est rapprochée de l'association Ailerons, qui développe des projets d'amélioration des connaissances, de sciences participatives et de sensibilisation sur les requins et les raies de Méditerranée française.

Les subventions versées depuis 2018 par la DREAL ont permis d'engager :

- la réalisation, en concertation entre les services de l'État et les professionnels de la pêche, d'un premier document inédit courant 2020 qui recense, par fiches, les espèces de requins et de raies interdites au transport, au débarquement et à la pêche en Méditerranée française;
- la création d'un observatoire citoyen « requins et raies de Méditerranée » qui coordonne les

différents moyens existants (application, réseaux sociaux, associations, etc.) et propose des méthodes de valorisation des données de sciences participatives normées compatibles avec la directive cadre européenne relative au milieu marin;

■ le projet GRAND LARGE, spécifique au Requin bleu *Prionace glauca*, espèce en danger critique: il s'inscrit dans une démarche de sciences participatives qui mobilise principalement pêcheurs, plaisanciers et sportifs pour la collecte de données d'observations. Un programme de récolte d'échantillons génétiques a également été mené en partenariat avec le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE). L'analyse des données de sciences participatives et de génétique financée en partie par la DREAL Occitanie montre que l'étude des populations de peau bleue s'avère être un bon indicateur de l'évolution des peuplements sur le moyen terme.

Préserver et améliorer l'environnement de proximité



Les élèves du Lycée Georges POMPIDOU à Castelnau-le-Lez (Hérault), ont sollicité la DREAL Occitanie, durant le confinement et l'été 2020, pour obtenir une aide technique et financière pour lancer un projet en faveur de la protection de l'environnement local et créer un outil de communication auprès du public. Plusieurs thèmes ont été abordés :

- la préservation de l'environnement pour protéger la santé;
 - des actions pour économiser les ressources et l'énergie;
 - le développement de jardins collectifs;
 - l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de proximité: lézard ocellé, chabot du Lez, magicienne dentelée...;
 - l'obtention du label écoresponsable en 2021.
- En complément à l'analyse bibliographique, différents partenaires ont été audités et deux grands axes de travail ont émergé :
- des actions concrètes à créer au sein du Lycée: une sensibilisation à la lutte préventive contre le moustique tigre en partenariat avec l'Entente Interdépartementale de démoustication Méditerranée ou le ramassage de déchets;
 - la réalisation d'une application gratuite pour envoyer des informations géolocalisées en lien avec l'écologie en Occitanie.

Scyliorhinus canicula (juvenile)

MOBILITÉ, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS



Villefranche-de-Conflent, dans les Pyrénées-Orientales



Plan de relance pour les transports

Les transports font partie du plan de relance. L'objectif est de renforcer l'intermodalité, de poursuivre le désenclavement de nos territoires et d'engager une véritable transformation technologique des transports vers des véhicules moins polluants.

Afin d'accélérer la réalisation des projets routiers inscrits dans le volet mobilité multimodale du CPER, l'État a affecté 9,5 millions d'euros d'auto-risations d'engagement supplémentaires au budget 2020.

Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et Carole DELGA, présidente du Conseil régional Occitanie se sont engagés, au travers de la signature d'un protocole, pour maintenir ouvertes ou rouvrir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire. L'État y apporte un financement de 60,8 millions d'euros au titre de la relance. Le fret ferroviaire sera également soutenu grâce à une enveloppe de 5,4 millions d'euros et l'État dote la SNCF d'enveloppes financières supplémentaires pour améliorer l'accessibilité des gares (11,8 millions d'euros), pour la sécurisation des passages à niveau (5,6 millions d'euros) et pour lutter contre le bruit ferroviaire (46 000 euros).

Trente opérations de « France Relance en Occitanie » ont concerné en 2020 des véloroutes et voies vertes pour un total de 4,04 millions d'euros.

Les études pour la mise en place de RER métropolitains seront financées par l'État à hauteur de 6 millions d'euros.

Le redémarrage des chantiers routiers



Dans le contexte de confinement, les chantiers de la Rocade Ouest de Mende (Lozère - RN 88), de la déviation de Baraqueville (Aveyron - RN 88), de la déviation de Gimont (Gers - RN 124), de l'élargissement du périphérique toulousain (Haute-Garonne - A 620) et des murs anti-bruit de la rocade d'Albi (Tarn - RN 88) ont été interrompus par les entreprises afin d'assurer la sécurité sanitaire des salariés et des sous-traitants et fournisseurs. Pendant cette période, un très important travail a été mené, sous pilotage de la DREAL Occitanie, maître d'ouvrage, avec l'ensemble des partenaires (DIR méditerranée et DIR Sud-Ouest, coordonnateur de sécurité, entreprises, caisse régionale d'assurance maladie et DIRECCTE), pour définir les mesures sanitaires concrètes et adaptées de redémarrage rapide de ces chantiers en toute sécurité, dans le respect des préconisations du guide établi par l'Organisme Professionnel de Prévention dans le Bâtiment et les Travaux Publics le 2 avril 2020, et agréé par les pouvoirs publics. La coordination des intervenants a permis une reprise de ces chantiers stratégiques en Occitanie de manière progressive dès la fin du confinement, ce qui a été largement salué par le préfet de la région Occitanie.

Les opérations routières

La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage des opérations routières de l'État sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

RN 88: dénivellation des carrefours giratoires de Rodez

Du 6 janvier au 10 février 2020 s'est déroulée l'enquête publique pour le projet de dénivellation des carrefours giratoires de Saint-Félix, des Moutiers et de Saint-Marc sur la RN 88. L'enquête portait sur la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité du PLUi de Rodez agglomération, le classement des voiries et le parcellaire. Dans ses conclusions, la commission d'enquête a rendu un avis favorable pour chaque objet de l'enquête assorti de cinq recommandations et d'une réserve. La prochaine étape est la signature, en 2021, de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, par Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron.

RN 21: Adé, réalisation des sondages.

L'État a poursuivi, en 2020, les investigations pour déterminer les méthodes de terrassement de l'éperon rocheux amianté. Une campagne de sondages géotechniques a été menée, de juillet à novembre 2020, avec des mesures de l'air, à l'intérieur des maisons les plus exposées et à l'extérieur, afin de s'assurer de l'absence d'émissions de

fibres d'amiante dans l'air lors des sondages. Selon le rapport du contrôle extérieur, aucune fibre d'amiante n'a été détectée dans l'air. L'analyse par un laboratoire indépendant, des échantillons prélevés dans les carottes issues de l'éperon rocheux, ainsi que l'élaboration par l'entreprise du rapport de compte-rendu des investigations géotechniques qu'elle a menées, sont en cours. Ces documents serviront à l'élaboration par le CEREMA d'un rapport de repérage exhaustif de l'amiante environnemental.

RN124, entre Toulouse et Auch (Gers)

En 2020, les travaux de la déviation de Gimont (Gers) se sont poursuivis avec la livraison des ouvrages de l'échangeur de Fontenilles et de franchissement de la rivière Gimone en juillet, et de l'ouvrage de rétablissement de la voie communale n°2 en octobre. Ainsi, les dix ouvrages d'art de l'aménagement sont construits à ce jour. Débutés à l'Ouest en fin d'année 2019, les travaux de terrassements et de chaussées de la section courante (9,6 km au total) ont été étendus sur la totalité du linéaire de la déviation.

RN88: contournement de Baraqueville (Aveyron)

La mise en service de la section est a eu lieu en octobre 2019. La section ouest actuellement en chantier traverse des reliefs importants. L'année 2020 a été consacrée aux grands terrassements. Interrompu en mars en raison du contexte sanitaire, le chantier a pu reprendre en mai. Les mouvements de terres ont pu être terminés avant la période hivernale 2020-2021. Cette opération, d'un montant de 150 millions d'euros, est cofi-

nancée par l'État (53,84%), la région (23,08%) et le département de l'Aveyron(23,08%).

RN 88: Rocade d'Albi (Tarn).

Cette opération d'un montant de 60 millions d'euros est cofinancée par l'État (29,3%), la Région Occitanie (23,30%), le Département du Tarn (10,25%), la communauté d'agglomération de l'Albigeois (37,25%).

2020 a vu la réalisation des 650 derniers mètres de murs anti bruit. Ce chantier, de deux millions d'euros, a débuté en mars pour se terminer en septembre, avec une interruption des travaux de quelques mois en raison des conditions sanitaires. Ce dispositif permet de protéger du bruit routier une cinquantaine de logements.

RN 88: rocade Ouest de Mende (Lozère).

La Rocade Ouest de Mende, en Lozère, a pour objectif de sortir le trafic de transit sur la RN88 du centre-ville afin de restituer l'usage des voies urbaines aux besoins des échanges locaux et ainsi améliorer la qualité de vie pour les riverains actuels de la route. La première phase concerne la construction du viaduc sur le Lot et son giratoire d'accès à la RN88: début des travaux en septembre 2018; en 2019, construction des piles du viaduc et lancement de la charpente; en 2020, le tablier a pu être poussé; 2021 verra la mise en place des équipements du viaduc et la réalisation du giratoire.

Les travaux sont cofinancés par l'État, la Région, le Département de la Lozère et la ville de Mende dans le cadre du CPER pour 30 millions d'euros. Un COPIL prévu en 2021, avec Valérie HATSCH, préfète de la Lozère, permettra de faire un point d'avancement.

Rocade toulousaine (Haute-Garonne).

L'année 2020 a permis de réaliser la transformation, entre les échangeurs de Ranguueil (sortie n°23) et des Demoiselles (sortie n°21), du terre-plein central en plateforme routière accueillant la troisième voie, qui sera mise en service d'ici fin 2021 dans chaque sens de circulation. 2020 aura également permis de lancer les travaux d'adaptation des voies existantes de la rocade, ainsi que le démarrage des premiers aménagements paysagers, avec la plantation d'une haie arbustive devant les écrans acoustiques.

RN 20: déviation de Tarascon-sur-Ariège (Ariège).

Le projet de déviation de Tarascon-sur-Ariège est une opération prioritaire identifiée dans le protocole d'itinéraire signé en mars 2017.

Ce projet comporte un tunnel situé à Quié. Une étude préliminaire d'ouvrage d'art est en cours, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL assistée par le CETU.

Elle définira les conditions de réalisation du tunnel. Une importante campagne de sondages a été conduite, de mars 2020 à décembre 2020, pour



les besoins de cette étude. Cette campagne revêt un caractère exceptionnel: en raison de la forte inclinaison et de la profondeur (jusqu'à cent-cinquante mètres) de certains sondages; du maintien d'activité malgré la crise sanitaire, les protocoles sanitaires ayant été adaptés en temps réel; et enfin, sa situation, en zone amiantifère, avec des sondages effectués sous conditions particulières.

Déviations de Laudun-L'Ardoise (Gard).

Les travaux du giratoire situé au nord de la déviation de Laudun-L'Ardoise ont démarré le 27 mai pour se terminer le 30 novembre 2020.

Le marché de travaux pour la construction du pont-route sur la ligne ferroviaire Givors – Grézan a été notifié le 29 septembre 2020. Les études d'exécution sont en cours, en lien avec SNCF Réseau.

Les travaux sont cofinancés par l'État, la Région, le Département du Gard et l'agglomération du Gard Rhodanien dans le cadre du CPER pour 30 millions d'euros.

Contournement Ouest de Montpellier (Hérault)

Le projet de Contournement Ouest de Montpellier porte sur l'aménagement d'une voie express d'environ six kilomètres, sur les communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas (Hérault). Il vise à assurer une meilleure desserte de Montpellier, à contenir la circulation d'échanges péri-urbains et de transit sur un itinéraire adapté, à valoriser les accès au réseau multimodal et à relier les autoroutes A750 et A709.

L'année 2020 a été consacrée à l'enquête publique, du 24 février au 03 avril 2020, puis du 7 août au 07 septembre 2020, préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Transports en Occitanie

L'exploitation et le traitement des données pour informer le public appellent une communication adaptée. La publication «Transports en Occitanie - chiffres clés» offre une vision globale qui donne à voir, à travers un panel d'indicateurs, les informations essentielles qui caractérisent l'activité de ce secteur. Elle rassemble et synthétise les principales évolutions du secteur. Les différentes rubriques qui la composent permettent d'avoir un panorama qui concerne aussi bien les infrastructures et les réseaux, le parc de véhicules, la sécurité routière, que les émissions de polluants, ou la mobilité urbaine. Elle aborde pour l'ensemble des modes routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial, les principaux flux de voyageurs et de marchandises. Cette publication est disponible sur le site internet de l'ORT et de la DREAL Occitanie.

Le registre des transports et la capacité professionnelle

Les secteurs des transports routiers ont été très impactés par la crise sanitaire. Les mesures de confinement appliquées aux agents de la DREAL ont fait du télétravail la norme en cette période. Malgré les mesures dérogatoires mises en place par le ministère des Transports au bénéfice des entreprises de transport routier, et une importante activité de gestion des dossiers et de renseignement à distance par messagerie et téléphone, la gestion des tâches inexécutables en télétravail a nécessité de la part des agents du registre et de la gestion de la capacité professionnelle, une présence au bureau limitée mais très active.

L'intérêt fut multiple: désengorger, selon leur caractère d'urgence, les dossiers qui arrivent, débloquent les situations des entreprises en cours d'inscription au registre des transports, délivrer les autorisations d'exercer, imprimer des attestations de capacité professionnelle et traiter le courrier.

Cette organisation, prudente et limitée à l'indispensable, a permis de préparer le déconfinement et d'apporter une réponse et un soutien à un secteur économique en difficulté, mais avec de nombreux projets de créations d'entreprises, et très demandeur du service public qu'assure

la DREAL. Les organisations professionnelles représentatives du secteur ont exprimé à plusieurs reprises la satisfaction de leurs adhérents devant cette implication, et ses résultats.

Stratégies de contrôle adaptées à la concurrence déloyale

Le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020 a rapidement fait apparaître des risques accrus de concurrence déloyale dans le milieu du transport. Ce contexte a été favorable à l'irruption sur le marché d'entreprises effectuant du transport de marchandises sans remplir les conditions réglementaires, sans inscription au registre dédié, un des instruments majeurs de régulation.

Pour combattre ce type de dérive, des contrôles à distance ont eu lieu par interrogation de multiples donneurs d'ordre, auxquels il était demandé de communiquer la liste des transporteurs ayant travaillé pour leur compte. Ce travail fructueux, et qui se poursuit, a déjà permis de mettre en évidence une douzaine de situations délictuelles.

Le contrôle au péage de Muret du 24 juillet 2020

Le 24 juillet 2020, un contrôle des véhicules de transport à la barrière de péage de Muret sur la A64 s'est déroulé en présence de la directrice régionale adjointe et du directeur des transports. Cinq contrôleurs étaient assistés de six gendarmes du peloton motorisé de Muret, chargés de l'interception des véhicules.

Ces types de contrôle ont pour objectif de contribuer à la régulation du secteur économique des transports par la recherche d'infractions et de fraudes aux diverses réglementations régissant le secteur des transports. Ils nécessitent de solides connaissances juridiques, techniques, et des aptitudes relationnelles développées, dans le cadre de méthodes faisant plus appel à l'investigation qu'à la simple constatation d'infractions.

Au cours de ce contrôle, douze véhicules de transport de marchandises et douze conducteurs ont été contrôlés par les agents de la DREAL, qui ont, pour la moitié d'entre eux, donné lieu au constat d'infractions, de gravité variable.

La Direction Transports mobilisée pour faciliter l'ouverture des restaurants routiers

Les mesures d'urgence sanitaire prises par décret le 29 octobre 2020 ont eu notamment pour effet la fermeture des restaurants, hors vente à emporter. Très vite, face aux difficultés que cette mesure posait aux professionnels du transport, Ministère des Transports et Ministère de l'Intérieur ont convenu d'un dispositif dérogatoire au seul bénéfice des conducteurs routiers, permettant l'ouverture d'un nombre limité de restaurants routiers. Les prises de contact avec les restaurateurs, le rôle d'interface avec les préfetures chargées de prendre les arrêtés, ainsi que l'information des professionnels du transport ont mobilisé la DREAL. Parallèlement, la DREAL a organisé la mise en contact entre les organisations professionnelles de transporteurs et de restaurateurs, afin de mieux identifier les offres de vente à emporter réparties sur le territoire.

EAU



La Garonne à Toulouse, en Haute-Garonne

Adaptation au changement climatique

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, le président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG), le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne et le directeur d'EDF Hydro Sud-Ouest ont renouvelé, le 1^{er} juillet 2020, le contrat de coopération qui encadre la mobilisation des retenues hydroélectriques pour soutenir les débits de la Garonne.

Conclu pour deux ans et reconductible une troisième année, ce contrat prévoit l'augmentation des volumes et des débits d'eau pour la Garonne. Cette action s'inscrit dans le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne et dans les réflexions pour définir un nouveau modèle économique pour le soutien d'étiage en Adour-Garonne.

Les conséquences de la raréfaction de l'eau dans les cours d'eau du bassin sont nombreuses tant sur l'économie que sur la biodiversité. La Garonne connaîtra des périodes de faibles débits plus précoces, plus intenses et plus longues, impactant les besoins en eau potable, les activités humaines et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Le nouveau contrat de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne prévoit la mobilisation de près de soixante-dix millions de mètres

cubes à partir de 2020, soit 36% de plus que le contrat précédent. Il prévoit aussi la possibilité d'un doublement des débits d'intervention (jusqu'à vingt mètres cubes par seconde) pour répondre aux besoins lors des pics de prélèvement en eau (eau potable, industries, irrigation des terres agricoles).

Pour l'étiage 2020, marqué en juillet et août par des records de déficits pluviométriques, le volume total déstocké est établi à quarante millions de mètres cubes dont trente-neuf avant le 15 septembre.

Bilan de la réforme des volumes prélevables

La réalisation d'un bilan de la réforme des volumes prélevables pour l'irrigation, était une disposition du SDAGE 2016-2021. Il a été établi, sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, sur des données de 2016 à 2018, avec le concours des DDT(M) et DREAL du bassin, de la DRAAF Occitanie, de l'agence de l'eau et des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) pour l'irrigation.

Présenté en commission planification du comité de bassin Adour-Garonne le 24 juin 2020, le rapport a reçu un accueil très positif. Il met en évidence les acquis de la réforme, avec :

- la structuration d'une gouvernance pour la

gestion des prélèvements d'eau agricole. Quinze OUGC ont été créés en 2014 et ont obtenu, en 2016, des Autorisations Uniques Pluriannuelles de prélèvement (AUP) qui encadrent la baisse des volumes autorisés, première étape pour mettre en adéquation les volumes prélevés et la ressource disponible ;

- l'amélioration de la connaissance et de la gestion des prélèvements à une échelle hydrographique cohérente. Les OUGC suivent près de 35000 points de prélèvement et la plupart ont lancé des mesures de gestion et d'économie d'eau ;

- la mise en place de volumes prélevables est nécessaire mais pas toujours suffisante pour assurer le respect des débits objectifs d'étiage (DOE). Ces derniers, malgré des volumes prélevés majoritairement inférieurs à 50% des volumes autorisés, ne sont pas toujours atteints.

Face à ce constat, le rapport soulève la nécessité, dans un contexte de changement climatique, de poursuivre des actions de maintien ou de retour à l'équilibre. Il souligne qu'il faut agir notamment sur l'accélération de la mise en œuvre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) pour travailler sur l'adaptation des pratiques agricoles, les solutions fondées sur la nature et les projets de stockage.

Retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin Adour-Garonne

Les préfètes et préfets de départements se sont mobilisés avec l'appui des DDT pour exercer leurs responsabilités de préfète et préfet coordonnateurs de sous-bassins.

Un séminaire s'est tenu le 16 septembre 2020, avec près de quatre-vingt-dix participants (DREAL et DRAAF Occitanie et Nouvelle Aquitaine, vingt-trois DDT(M) du bassin Adour-Garonne, OFB et délégations de l'agence de l'eau). Les sujets portaient sur le partage d'une feuille de route État-Agence pour le développement des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et des autres démarches de gestion concertée (SAGE, Contrat territorial, Contrat de Rivière). L'enjeu visait à identifier les territoires sur lesquels intervenir en priorité et à impulser la mise en œuvre d'actions concrètes visant le retour rapide à l'équilibre quantitatif en anticipation du changement climatique. Des témoignages des DDT(M) ont apporté des exemples d'actions à partager :

- Mise en place de mesures de gestion pour anticiper les restrictions d'usage de l'eau.
- Actions d'économies d'eau prévues dans le cadre du PTGE Garonne amont.
- Acquisition de connaissance sur les retenues collinaires et évaluation de leur potentiel de mobilisation.

Les participants ont salué la qualité des présenta-

tions et l'intérêt de ce séminaire pour entretenir la dynamique.

Les documents de planification sur le bassin Adour-Garonne

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, deux années de travaux préalables à la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux-Programme de mesures (SDAGE-PDM) et du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) ont été nécessaires pour actualiser les états des lieux et formaliser les enjeux du bassin. L'objectif du SDAGE est d'atteindre le bon état des masses d'eau, et celui du PGRI est de réduire les conséquences négatives des inondations.

En 2020, la mise à jour de ces documents cadres de gestion à l'échelle du bassin s'est intensifiée pour aboutir à une adoption du projet de SDAGE 2022-2027 et à un avis favorable sur le projet de PDM et de PGRI 2022-2027, lors du comité de bassin du 16 octobre 2020.

La mise à jour du SDAGE-PDM a été préparée par le secrétariat technique de bassin et a été ciblée sur :

- le ralentissement du cycle de l'eau, l'opérationnalité des SAGE, la gestion intégrée des eaux pluviales, les solutions fondées sur la nature et la réductions des pollutions à la source ;

- l'intégration du plan d'adaptation au changement climatique (PACC) ;

- une attention particulière a été apportée au renforcement de l'opérationnalité des actions et à leur priorisation.

Sous l'égide d'Étienne GUYOT, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, la mise à jour du PGRI a été élaborée par la DREAL de bassin, dans la même logique, avec un renforcement de certaines thématiques et de prise en compte du changement climatique, en veillant à une articulation plus forte entre le SDAGE et le PGRI.

Après le passage en comité de bassin, ces documents, ainsi que leurs évaluations environnementales stratégiques, ont été transmis à l'autorité environnementale nationale, le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), pour qu'il rende son avis en 2021. Suivra la consultation du public et des partenaires. L'adoption définitive de ces documents, interviendra en mars 2022.



La Garonne, en Tarn-et-Garonne

La continuité écologique sur le bassin

Le Comité national de l'eau a donné, le 20 juin 2018, un avis favorable au « plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique » comportant sept actions dont la première prévoyait de prioriser, dans les bassins, les actions de restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau concernés.

Pour établir cette priorisation des actions en Adour-Garonne, un travail de sélection, d'argumentation en fonction des enjeux des milieux tenant compte de l'impact des ouvrages, de cartographie et de concertation a été réalisé entre mai 2019 et janvier 2020. La concertation s'est adressée aux acteurs concernés : hydroélectriciens, propriétaires de moulins et riverains, pêcheurs, associations de canoë-kayak et de protection de la nature... Depuis début 2020, le Secrétariat Technique de Bassin, composé de la DREAL Occitanie, de l'Office Français de la Biodiversité et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, a analysé les retours de la concertation, soumis des propositions d'arbitrages à une nouvelle consultation des principales parties prenantes, et apporté des ajustements. Le 24 juin, la Commission Planification du Comité de Bassin Adour-Garonne a donné un avis favorable, à l'unanimité, assorti de quelques recommandations pour la mise en œuvre opérationnelle de la liste priorisée. Désormais, les travaux de restauration de la continuité écologique doivent être mis en œuvre sur plus de 1000 ouvrages, en trois phases (2023, 2027 et au-delà).

Le laboratoire d'hydrobiologie

Le confinement de la mi-mars est intervenu juste à la fin de l'activité analytique 2019, pour rendre nos résultats dans les temps impartis. Pour la campagne 2020, les premiers prélèvements réalisés au mois de mai, un peu tardifs, nous ont fait manquer une station en assec naturel habituellement prospectée en avril. Le reste des prélèvements a été réalisé normalement avec les précautions d'usage. L'audit COFRAC de surveillance s'est très bien déroulé, à distance, en avril, modalité réservée aux laboratoires n'ayant eu aucun souci les années précédentes.

Durant le premier confinement, les agentes et agents ont travaillé à la valorisation des données, à leur contrôle, et ont investi certains aspects : approfondissements des expertises sur la qualité des milieux aquatiques avec exploitation de séries longues et des liens pressions-impacts. Cette conséquence COVID inattendue améliorera notre pratique à l'avenir.



MER ET LITTORAL

Méditerranée, au large de l'Aude

Le salon du littoral

Ce rendez-vous, spécifique à la Méditerranée, se positionne comme plate-forme de rencontres et d'échanges entre les acteurs et professionnels pour un développement durable du littoral. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Littoral 21 conduit par l'État, la banque des territoires et la Région Occitanie.

Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, le premier vice-président de la Région Occitanie, le Président du Pôle Mer Méditerranée et le directeur régional Occitanie de la Banque des territoires ont remis, à cette occasion, les prix aux lauréats de l'appel à projets « Avenir littoral » édition 2020.

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, de Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, Didier LAUGA, préfet du Gard, Sophie ÉLIZÉON, préfète de l'Aude et Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales,

la DREAL, les DDT(M) de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales y ont tenu, avec la DIR Méditerranée, le stand de l'État: présentation, échanges avec les visiteurs, et accueilli la ministre qui était venue inaugurer ce salon.

Cette seconde édition de l'appel à projets, de deux millions d'euros (financés à 50% par l'État et 50% par le Conseil régional), vise le développement de solutions innovantes pour les acteurs du littoral, afin d'accompagner les filières économiques maritimes régionales. Les trois axes de cette édition étaient : l'érosion et la submersion marine, les éco-matériaux pour les usages maritimes et littoraux, et l'observation et l'anticipation de la gestion des risques. Onze lauréats ont été récompensés.

L'État consolide son engagement d'accompagnement de projets innovants pour répondre aux défis du changement climatique, de l'économie bleue et de la préservation de la biodiversité.

L'économie bleue en Occitanie

L'État et le Conseil régional coopèrent pour faire de l'économie bleue un moteur de la transformation du territoire, en s'appuyant sur le Plan Littoral 21. La DREAL est mobilisée, à cet effet, auprès de Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales, et de Zoé MAHÉ, directrice littoral 21 au SGAR.

La seconde édition de l'appel à projets « Avenir Littoral » a été lancée le 6 avril 2020 dans le cadre du Plan Littoral 21.

Avec les onze lauréats 2020, il constitue progressivement un réseau d'entreprises innovantes dans le domaine de l'économie bleue désormais fort de dix-neuf entreprises.

Pour Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne: «Après le succès du premier appel à projet lancé l'an dernier, l'État consolide son engagement d'accompagnement de projets innovants et numériques qui répondent aux défis du changement climatique, de l'économie bleue et de la préservation de la biodiversité. Ces enjeux constituent les objectifs majeurs rappelés par le président de la République, lors des dernières Assises de la Mer à Montpellier et au comité inter-ministériel de la mer».



Trait de côte : de la stratégie à l'action

La stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte aide à définir les modes de gestion du trait de côte en fonction des typologies de secteurs selon leur vulnérabilité aux risques littoraux. Le trait de côte est naturellement mobile, la « défense systématique contre la mer » n'est plus possible. Il faut développer des systèmes d'adaptation raisonnés pour la protection et la recomposition spatiale du littoral en évitant l'artificialisation du trait de côte. De manière opérationnelle, plusieurs démarches sont menées :

■ Sous l'autorité de Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, et Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales, la DREAL anime, avec les DDTM de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, un « Atelier des Territoires » visant à définir des stratégies d'aménagement sur les agglomérations de Sète et de Perpignan en matière de résilience territoriale face aux risques d'érosion et de submersion côtières dans une perspective d'adaptation aux risques et de recomposition spatiale, à moyen et long termes (2040 et 2100). Deux projets de territoire et deux études de recomposition spatiale seront produits. Les résultats sont attendus pour l'été 2021 ;

■ L'État et la Région lancent, dans le cadre du Plan Littoral 21, un chantier visant à structurer la gouvernance à des échelles hydrosédimentaires pertinentes pour porter des observatoires locaux



Étang de Vic et Méditerranée.
Vic-la-Gardiole (Hérault)

et faire émerger des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte et de la recomposition spatiale ;

■ La DREAL accompagne de nombreux autres projets, dont ceux lauréats de l'appel à projets national « Solutions fondées sur la nature » sur les communes de Leucate et du Grau du Roi visant à reconstituer des cordons dunaires, ainsi que les lauréats de l'appel à projets régional « Avenir Littoral ».

Police des eaux littorales



La police des eaux littorales est exercée par la DREAL, sous l'autorité de Didier LAUGA, préfet du Gard, de Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, de Sophie ÉLIZÉON, préfète de l'Aude, d'Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales.

Les travaux maritimes d'aménagement du port de Banyuls-sur-Mer, dans les Pyrénées-Orientales, autorisés en juillet 2018, se sont poursuivis et achevés en 2020, malgré les difficultés dues à des endommagements consécutifs à la tempête Gloria, avec notamment le nouveau musoir circulaire à l'entrée du port écoconçu pour devenir une « pouponnière » à poissons, « l'île petite » et des nouveaux pontons dotés de caissons amortisseurs qui ont la double fonction d'amortisseurs et de protection pour les poissons « juvéniles ».

Le réseau de mesure de houle

Depuis 2006, la DREAL Occitanie était maître d'ouvrage d'un réseau régional de mesure de houle constitué de quatre houlographes au large de Banyuls-sur-Mer, Leucate, Sète et Le Grau du Roi, enregistrant en continu la hauteur des vagues, leur direction et leur période. Huit stations de réception à terre sont aussi suivies. Ce réseau impliquait également le CEREMA (expertise technique) et le service des phares et balises de la DIRM (interventions en mer, maintenance). Il permet, entre autres, de relier les états de mer aux impacts des tempêtes sur le littoral.

Le CEREMA, opérateur national de référence en matière d'installation et d'exploitation des appareils destinés à la mesure de la houle, gère et assure la maintenance du réseau national côtier de mesure de houle et de la base de données d'états de mer du Centre d'Archivage National de Données de Houle In-Situ. Afin de réaliser une économie d'échelle et d'assurer une homogénéité de gestion au niveau national, le réseau de mesure de la DREAL a été transféré vers le CEREMA à compter du 31 décembre 2020, après avoir défini les modalités techniques et financières de transfert de propriété du réseau. La DREAL reste responsable du réseau de mesure des niveaux marins, constitué des deux marégraphes de Port-Vendres et du Grau du Roi) dont le transfert sera étudié dans la même logique en 2021.

Le document stratégique de façade méditerranéenne

Le Document Stratégique de Façade (DSF) pour la Méditerranée vise à concilier la protection de l'environnement et le développement des activités économiques, tout en garantissant la protection des usagers et des biens en mer comme dans la zone côtière.

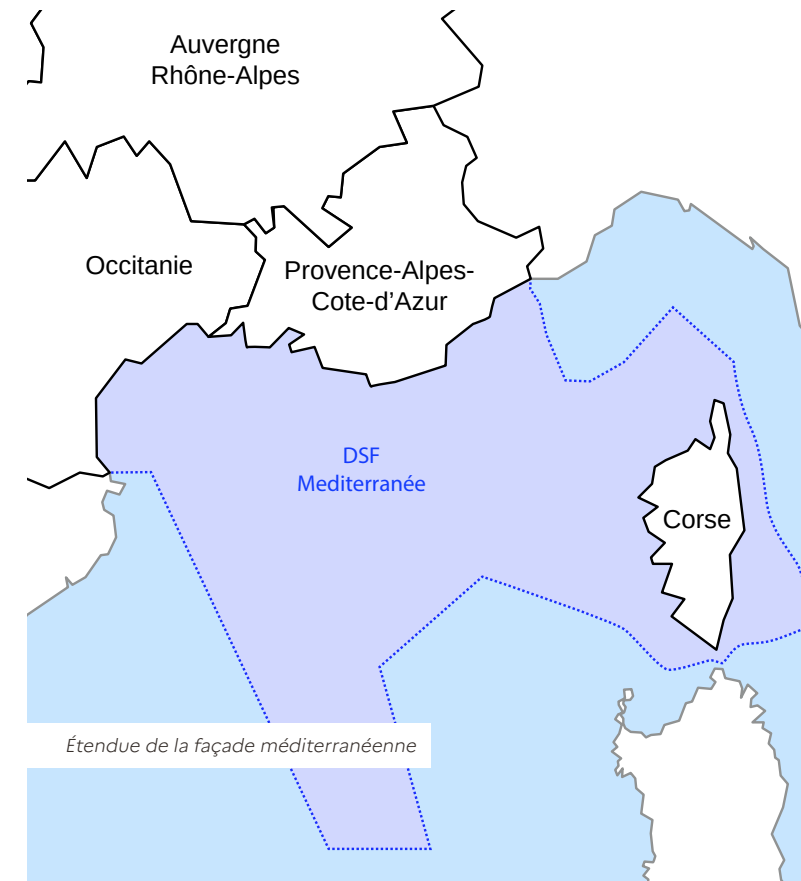
Parallèlement, une planification des espaces maritimes est également mise en place pour améliorer la coexistence entre les activités et les usages, et assurer leur compatibilité avec le bon état du milieu marin.

Sous l'autorité des préfets, la DREAL Occitanie et ses partenaires, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, l'Office Français de la Biodiversité, les deux délégations à la mer et au littoral de l'Aude - Pyrénées-Orientales et du Gard - Hérault et la Région Occitanie, veillent à la mise en œuvre des objectifs multiples du DSF pour le développement d'actions à l'échelle locale.

L'impulsion est déjà donnée avec le Plan Littoral 21. Le volet littoral et marin du futur Contrat de Plan État-Région a vocation à intégrer certaines orientations du DSF comme la gestion des risques littoraux, l'évolution durable des stations balnéaires et ports de plaisance ou le développement des énergies marines renouvelables.

Sur le littoral, la planification stratégique a retenu les vocations portuaires de Port-la-Nouvelle, Port Vendres et de Sète, ou les orientations dé-

finies et concertées sur le périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion et une zone plus générique appelée « Littoral languedocien », sur laquelle la DREAL et ses partenaires, apportent un concours financier ou un appui : par exemple l'Aire marine de la côte Agathoise ou le golfe d'Aigues Mortes.





PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Travaux de pose du nouveau sealine GDH, dans l'Hérault



Engagements de service

La DREAL est placée, pour l'inspection des ICPE, sous l'autorité des treize préfètes et préfets de départements: Étienne GUYOT, préfet de la Haute-Garonne, Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, Didier LAUGA, préfet du Gard, Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales, Catherine FERRIER, Préfète du Tarn, Sophie ÉLIZÉON, préfète de l'Aude, Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète de l'Aveyron, Chantal MAUCHET, Préfète de Tarn-et-Garonne. Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, Xavier BRUNETIÈRE, préfet du Gers, Michel PROSIC, préfet du Lot, Sylvie DANIELO-FEUCHER, préfète de l'Ariège, Valérie HATSCH, préfète de la Lozère,

La cohérence de l'action pour les installations classées passe par de nombreux échanges entre l'inspection et les préfètes et les préfets de département, comprenant des appuis techniques sur les dossiers présentant des enjeux majeurs.

La qualité du service apporté par la DREAL nécessite d'être appréciée dans une optique d'amélioration continue.

C'est dans ce but que le directeur s'est engagé auprès des préfètes et préfets de département, à travers la signature d'engagements de services. Ce document précise le contexte de l'activité de l'unité-départementale de chaque département en cartographiant les principaux sites à enjeux sur le territoire concerné et en formalisant les résultats de l'année écoulée en termes d'instruction de dossiers et d'inspections.

Enfin, un engagement sur la qualité du service est pris pour l'année à venir sur l'application des politiques publiques relatives à la prévention, à la maîtrise du risque technologique et à la réponse aux attentes des porteurs de projets pour les délais d'instruction de leurs demandes. La formalisation de cet engagement est le fruit de la collaboration entre la direction des risques industriels et les unités-interdépartementales qui, de par leur connaissance de leurs zones d'action, ont su faire ressortir les principaux enjeux associés.

Au 31 décembre 2020, les treize engagements de services ont été signés par le DREAL.

Les Commissions de suivi de sites

Sous l'autorité des préfètes et préfets de département, la commission de suivi de site ou CSS, instance de concertation, a pour but d'informer le public sur les effets de certaines installations classées sur la santé et l'environnement. La création d'une CSS est obligatoire pour tous les sites Seveso seuil haut et pour tout centre collectif de stockage de déchets ultimes ou industriels spéciaux.

La CSS est le lieu d'échange d'informations entre parties prenantes: représentants de l'exploitant, de collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement ou de riverains, de salariés et de l'État. Cet intérêt est d'autant plus marqué après l'accident de Lubrizol.

La région Occitanie compte trente-huit CSS. Malgré le contexte sanitaire, vingt-quatre se sont te-

nues au cours de l'année 2020, ce qui témoigne de la volonté collective de faire que le dispositif fonctionne et s'adapte au contexte.

Cette année 2020 a été aussi marquée par l'information, y compris en dehors de réunions de CSS, sur les adaptations opérées par les industriels pour poursuivre leurs activités tout en préservant la santé de leurs employés.

Certains établissements Seveso seuil haut ont sollicité une autorisation temporaire pour fabriquer de la solution hydroalcoolique. C'est le cas de la société Gâches, à Escalquens (Haute-Garonne), qui a produit environ 60m³ de solution par semaine, ou encore la société Axens (Gard) qui a pu alimenter le CHU d'Alès et la Croix Rouge Française.

Les PPRT

L'année 2020 a connu une avancée dans la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques sur les travaux et sur les mesures foncières.

Les vingt-et-un PPRT prescrivant des travaux de protection des logements visant six-cent-soixante-et-un biens comportent tous, pour la première année, des programmes d'animation et d'ingénierie actés et des moyens financiers engagés.

Deux tiers des logements étaient concernés par l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2021 pour le financement des travaux, reportée au 1^{er} janvier 2024 par la loi de finances 2021.

Le taux de biens diagnostiqués atteint 51%, mais la mise à disposition des diagnostics aux proprié-

taires déclenche encore trop peu de travaux. Le bilan présente des résultats stables par rapport à 2019, avec 8% des travaux de renforcement du bâti réalisés. La DREAL Occitanie participe à un groupe de travail national animé par l'association AMARIS pour recenser les points de blocage et élaborer des pistes de solutions.

Le taux de réalisation des mesures foncières atteint 77%.

Le site minier de la vallée de l'Orbiel

Engagé le lendemain des inondations d'octobre 2018, le suivi de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est renforcé en 2020 et prolongé par la mise en place d'un plan d'actions de l'État, sous le pilotage de Sophie ÉLIZÉON, préfète de l'Aude, et de l'Agence Régionale de Santé avec une participation de l'UID Aude-Pyrénées-Orientales.

Une commission d'enquête sénatoriale a été créée à l'initiative de la sénatrice de l'Aude sur le thème plus global des «problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols qui ont accueilli des activités industrielles ou minières et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols». Cette commission a mené ses travaux de février à septembre 2020, avec de nombreuses auditions et un déplacement dans l'Aude le 20 juillet, prenant pour illustration les problématiques de la vallée de l'Orbiel. À cette occasion, les sénateurs ont rencontré la préfète de l'Aude accompagnée des

services concernés, dont la DREAL, qui a pu ainsi contribuer aux réponses apportées aux interrogations de la commission d'enquête.

Dans le même temps, les opérations de réhabilitation complémentaire du site se sont poursuivies avec l'engagement des travaux de réfection de l'étanchéité du stockage de résidus miniers de Montredon. Ce chantier a reçu le 11 décembre la visite des membres du bureau de la Commission de Suivi de Site, instance de concertation locale présidée par la préfète et regroupant services de l'État, élus locaux, associations, experts et gestionnaire du site.



Visite du site industriel de la vallée de l'Orbiel, dans l'Aude

Le plan de relance

Le Plan de relance se décline à l'échelle départementale sous l'égide des préfetures. Celles-ci animent des comités qui ont vocation à assurer le pilotage et le suivi du plan de relance dans les territoires, en réunissant les services de l'État et opérateurs, les élus et représentants des fédérations professionnelles.

Les unités inter-départementales (UID) de la DREAL sont majoritairement associées à ces comités, dans leur rôle d'accompagnement aux porteurs de projets susceptibles d'émerger au plan de relance. Ces projets présentent un intérêt écologique, à travers la mise en place de nouveaux équipements réduisant la consommation énergétique, l'utilisation de technologie verte innovante, ou des opérations de dépollutions et de réhabilitations de site.

CLER VERTS, spécialisée en Haute-Garonne dans la vente de compost, recyclage de déchets organiques et bio-déchets, et une société des Hautes-Pyrénées, spécialisée dans la fabrication de composants céramique-métal de haute performance sont lauréates à hauteur de 800 000€ de l'appel à projet «soutien à l'investissement industriel dans les territoires».

Rogrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, a mis en place un accélérateur de projets, avec une plateforme numérique dédiée pour le dépôt des dossiers. L'objectif est de faciliter le démarrage des projets matures, porteurs d'emplois et pouvant être engagés avant la fin de l'année 2020. L'UID Hautes-Pyrénées/Gers est partie prenante de cet accélérateur et signataire de la charte de fonctionnement et d'engagement.

L'approvisionnement des dépôts pétroliers de Frontignan et Port-La-Nouvelle

Les dépôts d'hydrocarbures de Frontignan et Port-La-Nouvelle, exploités respectivement par les sociétés GDH et EPPLN, sont approvisionnés par voie maritime au moyen de canalisations de transport en partie sous-marines, appelées «sea-

lines». En 2020, la DREAL Occitanie, sous l'autorité de Jacques WITKOWSKI, préfet de l'Hérault, et Sophie ÉLIZÉON, préfète de l'Aude, a été mobilisée sur les activités de contrôle et d'instruction de ces deux ouvrages.

Les travaux de construction des nouveaux ouvrages d'approvisionnement du dépôt GDH à Frontignan, comprenant une canalisation 24 pouces (environ 65 cm de diamètre) et une plateforme de déchargement, se sont poursuivis en 2020. La mise en service des nouveaux ouvrages, envisagée fin 2019, a été retardée, rendant nécessaire la poursuite du sea-line existant pour maintenir les approvisionnements du plus important dépôt pétrolier de la région. Le maintien en exploitation du sea-line, datant de 1964, a fait l'ob-

jet de plusieurs actions de contrôle de la part de la DREAL et a été encadré par des prescriptions spécifiques actées par arrêté préfectoral.

Les nouveaux ouvrages d'approvisionnement ont finalement été mis en service en décembre 2020.

Le sea-line existant a été mis en sécurité, la procédure réglementaire de mise à l'arrêt définitif est en cours et sera poursuivie en 2021.

Les travaux d'extension du port de Port-La-Nouvelle nécessitent la déviation du sea-line d'approvisionnement du dépôt exploité par EPPLN.

Dans cette perspective, il est envisagé la création d'une nouvelle canalisation d'approvisionnement maritime, puis le démantèlement du sea-line existant, pour assurer une continuité des approvisionnements du dépôt.

Projet de réhabilitation environnementale d'un ancien dépôt de déchets industriels

La plate-forme de Salindres, dans le Gard, connaît une activité industrielle depuis la fin du XIX^e siècle. D'une superficie totale de cent-dix hectares, elle regroupe aujourd'hui deux exploitants industriels: Rhodia Opérations, spécialisé



dans la chimie du fluor, et Axens, fabriquant des catalyseurs.

L'activité historique de la plateforme chimique de Salindres a conduit à la production de plus de neuf millions de tonnes de résidus de fabrication, principalement des boues rouges issues de la production de l'alumine, entre 1864 et la fin du XX^e siècle, contenus par des digues d'une hauteur d'environ trente-cinq mètres. Ces entreposages impactent les eaux souterraines et de surface. Dans ce contexte, la DREAL a proposé à Didier LAUGA, préfet du Gard, la mise en œuvre

d'un plan de réhabilitation visant la suppression des impacts environnementaux pour, avant 2027, rendre conforme la qualité des eaux dans le milieu naturel à la Directive Cadre sur l'Eau.

Le projet de réhabilitation consiste à stopper l'entrée des eaux pluviales au sein du massif pour empêcher le contact direct des eaux météoriques avec les résidus stockés et l'envol de poussières. Ainsi le tarissement progressif de la nappe s'écoulant vers la rivière doit permettre de supprimer les impacts sur les eaux de surface. Ces opérations de réhabilitation, encadrées par un arrêté préfectoral préparé par la DREAL, ont fait l'objet d'une tierce-expertise réalisée par le BRGM. Ce projet, qui s'étalera jusqu'à la fin de l'année 2022, est porté via le nouveau dispositif réglementaire de « tiers-demandeur » et représente un montant global de vingt-huit millions d'euros. Une surveillance environnementale et géotechnique de l'efficacité du dispositif sera également mise en place, avant l'institution de servitudes pour conserver la mémoire.

tions à destination des particuliers et des professionnels.

Le document, élaboré par la DIRECCTE et la DREAL avec la participation de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire en Occitanie, reprend les points incontournables de la réglementation à connaître sur les déchets amiantés pour protéger la santé et l'environnement, et liste les vingt-cinq installations de traitement d'amiante présentes sur la région.

La plaquette est disponible sur le site Internet de la DREAL à l'adresse :

<https://dreal.occitanie.zaziloo.fr/youurls/kzyme>

En 2021, une plaquette en direction des exploitants viendra compléter cette démarche de sensibilisation.



La surveillance des établissements

Les mesures de confinement résultant du COVID, et les mesures de déconfinement progressives mises en place à compter du 11 mai ont eu un effet direct et important sur les conditions de fonctionnement des ICPE : qu'il s'agisse de maintenir un fonctionnement total ou partiel via les plans de continuité, ou de s'adapter pour produire du gel hydro-alcoolique.

La ministre de la Transition écologique et solidaire a demandé mi-mars de maintenir, pendant le confinement, des priorités d'inspection sur les



La gestion des déchets d'amiante

L'amiante est un produit cancérigène dont la mise sur le marché est interdite depuis le 1^{er} janvier 1997. L'amiante reste présent dans de nombreux produits et matériaux en place et de nombreuses opérations ont lieu en région pour l'éliminer progressivement.

Le groupe Plan Régional Santé au Travail Amiante Occitanie a élaboré une plaquette d'informa-

ICPE: des inspections réactives, et aussi des actions préventives sur les sites SEVESO. L'instruction du 6 mai a déterminé les types d'inspection à mener en sortie de confinement, à un niveau proche de la normale.

Enfin, des actions de surveillance à distance ont été conduites afin de maintenir les contrôles.

Les résultats acquis en matière de contrôles sur site, pendant le confinement, sont de 15% du rythme normal, et en sortie de confinement de 117% du rythme normal, dans la période du 11 mai au 5 juin. Le nombre d'actions de surveillance à distance menées entre le 16 mars et le 10 mai, est de près de cent-quatre-vingts, avec pour conséquence une dizaine d'inspections de terrain lors du déconfinement.

La vigilance et l'activité contrôle ont été ainsi maintenues pendant le confinement, puis en sortie de confinement pour vérifier les conditions d'exploitation des ICPE. Enfin, une surveillance particulière a été effectuée dès le mois de mai dans le cadre de la prévention de l'endommagement des réseaux de distribution de gaz.

Études sanitaires et environnementales après-mine

Un inventaire des dépôts miniers a été mené au niveau national entre 2009 et 2012. Une hiérarchisation par dépôts puis par secteurs miniers a été établie en fonction de leur impact potentiel

sur la santé et l'environnement. Ce travail a fait ressortir quarante secteurs, en Occitanie, marquée par une activité minière historique qui a laissé des traces. L'inventaire a mis en évidence le besoin d'investigations complémentaires sur des secteurs situés notamment dans le Gard et l'Aveyron.

Une étude sanitaire et environnementale, pour évaluer les risques pour la santé humaine et les impacts environnementaux, est lancée fin 2020 sur Villefranche-de-Rouergue, dans l'Aveyron, Mas-Dieu, Rousson et Saint-Sauveur, dans le Gard. Ces trois études sont réalisées par GEODERIS, expert après-mine de l'État, qui a procédé à des mesures de concentrations directes sur site et à des prélèvements dans l'eau, les sols, les sédiments et les végétaux en vue d'analyses en laboratoire. L'objectif est d'évaluer si l'état des milieux est compatible avec les usages qui en sont faits: loisirs, consommation de légumes et fruits auto-produits, eau puisée. La DREAL, en liaison avec GEODERIS et sous l'autorité de Didier LANGA, préfet du Gard, et de Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron, a établi une plaquette d'information à l'attention des populations concernées. Les études se termineront en 2022. Elles seront mises à la disposition des mairies et de la population.

PRÉFET DU GARD
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

**Secteur minier
de Mas-Dieu
et Rousson
(Gard)**

**ÉTUDE SANITAIRE
ET ENVIRONNEMENTALE
2020 - 2022**

**Campagnes
de mesures et
de prélèvements**

Dépôt de la Minette, concession de La Roque

Le contrôle technique des véhicules

Les activités de la DREAL en matière de contrôle technique de véhicules s'exercent sous l'autorité des préfètes et préfets de départements. Les règles évoluent avec des objectifs forts de diminution des émissions des véhicules et la prise en compte du développement des mobilités propres et du véhicule électrique.



En 2020, une vingtaine d'agentes et d'agents de la DREAL Occitanie sont intervenus sur les activités de contrôle des véhicules qui concernent principalement :

- les réceptions-homologations des véhicules et la surveillance des constructeurs effectuant des réceptions nationales par type de petites séries ;
- la surveillance des centres des contrôles techniques et des contrôleurs ainsi que la délivrance de leurs décisions d'agrément par délégations des préfètes et préfets de départements.

Lors des périodes de confinement, certaines missions prioritaires et importantes ont été maintenues : des actions relatives aux réceptions des véhicules chez les constructeurs et aménageurs, l'instruction des demandes d'agrément des centres et contrôleurs, les visites d'ouverture des nouveaux centres et des actions de surveillance dans les cas de suspicion de fraudes. Ces actions ont été réalisées en appliquant les consignes sanitaires de protection.

Chiffres clés 2020

- 90 visites de surveillance et 33 visites d'ouvertures d'installations de contrôle techniques.
- 313 supervisions de contrôleurs.
- 358 décisions relatives aux agréments des centres et contrôleurs.
- 2765 réceptions de véhicules ou délivrance d'autorisations de circuler.

La visite du directeur général de la prévention des risques

Pour sa première visite post déconfinement, Cédric BOURILLET a rendu visite, le 26 juin, à la DREAL Occitanie pour un tour d'horizon des dossiers à enjeu fort dans les domaines des risques technologiques et naturels.

Dans le respect des règles sanitaires, cette journée a réuni des agents de la DREAL, des DDT(M) et des DDPP.

Dans le domaine des risques naturels, les échanges ont porté sur le risque sismique dans le massif des Pyrénées, le travail des services de prévision des crues, le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et l'activité des référents départementaux inondations ainsi que les retours d'expérience des événements qui ont touché l'Occitanie.

Sur la partie risques industriels ont été abordés les résultats acquis par l'inspection des Installations classées pour la protection de l'environnement pendant la période de confinement et en sortie de confinement, les risques accidentels (post Lubrizol, PPRT, canalisations), et la prévention des risques chroniques (pollution des sols en vallée de l'Orbiel, gestion des déchets pendant la crise COVID, énergie éolienne).

Une belle journée de travail, de bilan et de prospective !



PRÉVENTION
DES RISQUES NATURELS

Repères de crues, en Haute-Garonne

Approbation du cadre d'action pour la prévention du risque sismique

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, le comité du massif des Pyrénées a approuvé en 2020 le premier Cadre d'action pour la prévention du risque sismique dans les Pyrénées (CAPRIS).

Le CAPRIS a été élaboré par la DREAL Occita-

nie, DREAL de massif, en associant le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les six préfectures de la chaîne pyrénéenne, les DDT(M) (Directions départementales des territoires et de la mer) et le Commissariat de Massif. Le CAPRIS est un document non prescriptif qui oriente l'action vers les territoires identifiés comme prioritaires en matière de prévention du risque sismique pour l'ensemble des départements du massif jusqu'en 2023. Il propose des modalités de gouvernance et fixe cinq grandes orientations stratégiques, auxquelles sont associées des propositions d'actions opérationnelles pour les atteindre :

- l'amélioration de la connaissance du risque sismique;
- le développement des gouvernances pour une

gestion partagée du risque sismique;

- l'amélioration de la culture du risque sismique, la réduction de la vulnérabilité des constructions et la mobilisation des acteurs concernés;

- l'aménagement des territoires pour une meilleure prise en compte du risque afin d'en réduire la vulnérabilité;

- l'amélioration à la préparation et à la gestion de crise afin de diminuer le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Le CAPRIS a vocation à être décliné par département pour préciser et prioriser les actions les plus pertinentes, en lien avec les acteurs locaux, de façon proportionnée et adaptée aux moyens et aux enjeux locaux.

Sous l'autorité du préfet de massif, la DREAL Occitanie assure la coordination de la mise en œuvre du CAPRIS et des points d'étapes annuels sont prévus en comité de massif.

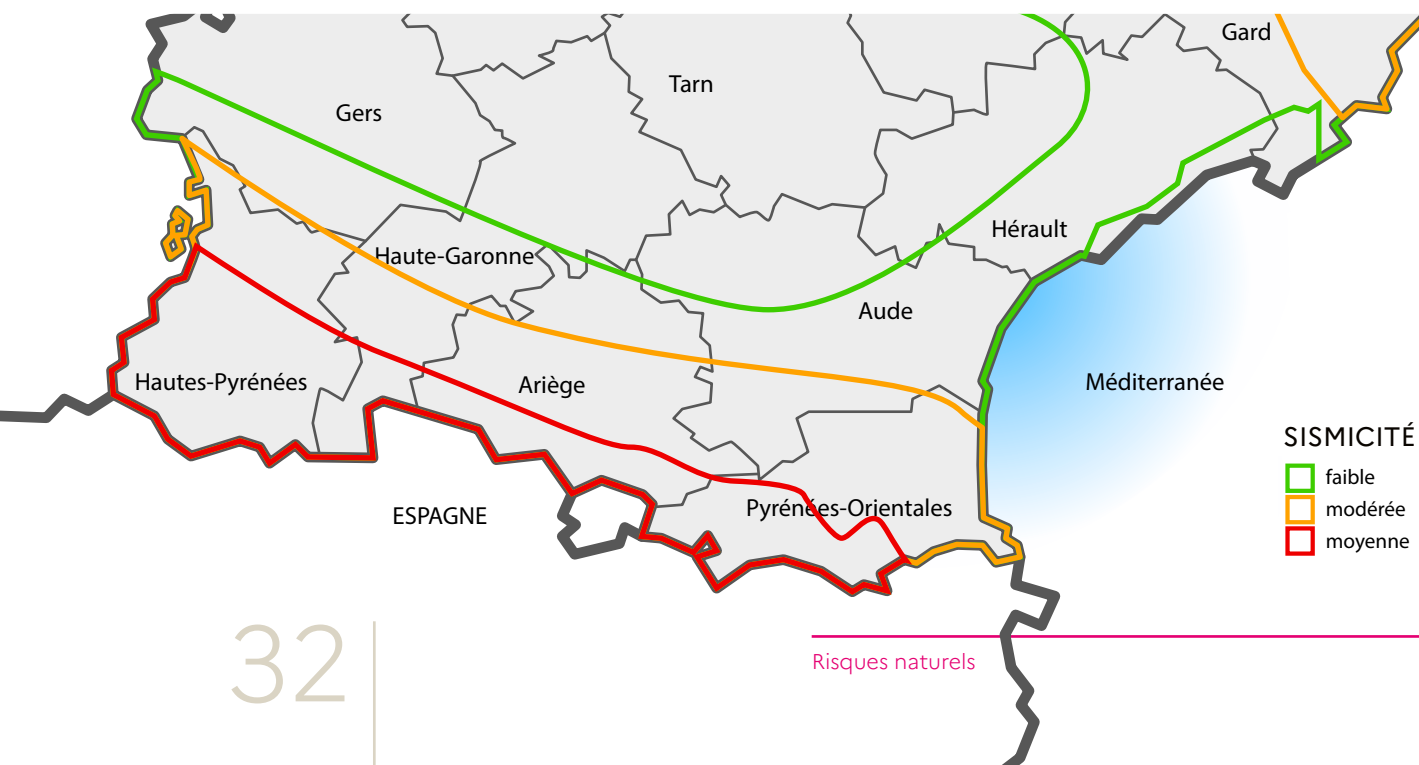
Le CAPRIS est disponible ici :

<https://dreal.occitanie.zaziloo.fr/yourls/c50a9>

La tempête Gloria du 22 et du 23 janvier 2020

Un épisode méditerranéen, lié à la tempête Gloria, s'est déroulé du 20 au 24 janvier 2020. Il s'est accompagné de fortes précipitations, supérieures à 200mm en trois jours, avec plus de 300mm sur les secteurs les plus exposés.

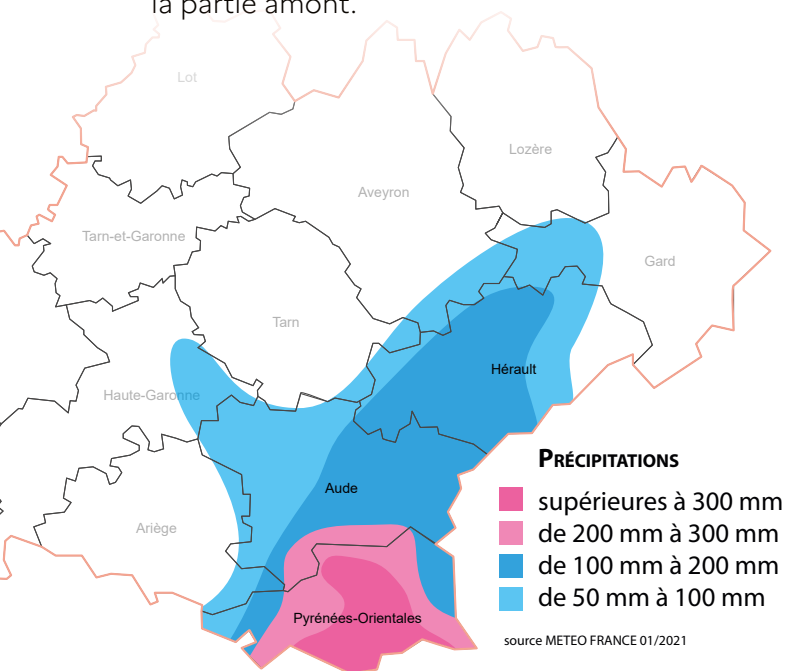
Dans les Pyrénées-Orientales, l'Agly a atteint des niveaux de vigilance crue rouge, provoquant des



débordements très importants, comme à Saint-Paul-de-Fenouillet, et la mise en charge de digues, à Rivesaltes, où des évacuations ont été réalisées. Le Tech et la Têt ont été placés en vigilance crues orange, avec des débordements significatifs au Boulou sur le Tech.

Dans le département de l'Aude, l'Aude, dans sa partie amont, a atteint des niveaux de vigilance crues rouge, provoquant des débordements très importants à Limoux et à Carcassonne. La partie aval du fleuve Aude et son affluent l'Orbieu ont été également placés en vigilance crues orange.

Dans le département de l'Ariège, l'Hers Vif a été placé en vigilance crues orange; les débordements les plus importants ont été observés sur la partie amont.



Les deux services de prévision des crues de la DREAL Occitanie, Garonne-Tarn-Lot et Méditerranée-Ouest, ont été très mobilisés pendant l'épisode. Le service de contrôle des ouvrages hydrauliques a suivi l'état des ouvrages, auprès des gestionnaires d'ouvrages sensibles situés sur les tronçons surveillés en vigilance crues orange ou rouge et sur les secteurs des plus forts cumuls de pluies, et s'est assuré de l'application des consignes de crues.

Enfin, quatorze hydromètres, avec un renfort du service Garonne-Tarn-Lot, ont effectué des mesures de débit à des niveaux jamais mesurés, sur l'Aude et les Pyrénées Orientales.

Épisode de crues des 10 et 11 mai 2020

Un vaste évènement pluvio-orageux a parcouru un grand quart Sud-Ouest de la France les dimanche 10 et 11 mai. Sur le secteur de la montagne Noire et des Monts de Lacaune, des cumuls de 200 mm à 300 mm ont été observés.

L'évènement a été suivi par les deux services de prévision des crues de la DREAL Occitanie, avec une pré-alerte transmise aux préfetures de départements concernés à la veille de ce long week-end, le 7 mai; la mise en vigilance crues des tronçons de cours d'eau surveillés à partir du 9 mai, et la réalisation de prévisions de hauteurs d'eau aux stations hydrométriques dès la nuit du 10 au 11 mai.

Au total, huit tronçons ont été placés en vigilance crues jaune et trois en vigilance crues orange pour le SPC Garonne-Tarn-Lot, huit tronçons placés en vigilance crues jaune pour le SPC Méditerranée Ouest. Les crues les plus importantes sur le réseau surveillé ont été observées sur l'Agout, entre Castres et Lavour.

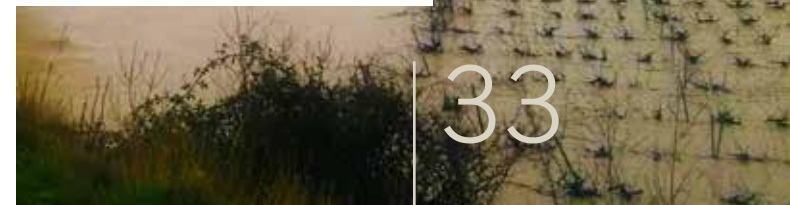
Hors réseau surveillé, des habitants ont été évacués à Pézens, sur le bassin versant du Fresquel, affluent de l'Aude situé à proximité de la Montagne Noire.

Le département ouvrages hydrauliques et concessions a échangé avec les gestionnaires d'ouvrages identifiés comme étant les plus sensibles situés sur la montagne Noire et dans le Tarn.

Ainsi, les populations riveraines du barrage communal de Cenne Monestiès (Aude) ont été évacuées par la commune, compte tenu de l'approche de la cote d'un seuil critique. L'ouvrage a, depuis, été conforté. Le Barrage communal de Miquelou, dans le Tarn, fait l'objet d'un suivi particulier. La situation s'est ensuite stabilisée et la vigilance a été maintenue une partie de la semaine suivante. Les ouvrages les plus impactés ont ensuite été visités.



Vignes inondées à Puichéric, dans l'Aude



L'hydrométrie

Les unités d'hydrométries Garonne-Tarn-Lot et Méditerranée-Ouest de la DREAL Occitanie assurent la production de données hydrométriques sur plus de trois-cent-soixante stations. Ces données sont essentielles pour la prévision des crues et la gestion des étiages.



Les unités d'hydrométries assurent la maintenance des équipements de mesure de hauteur d'eau, et des jaugeages. Des mesures particulières effectuées dans le cours d'eau contribuent à établir la relation entre la donnée de hauteur collectée et le débit.

Durant le premier confinement de printemps, ces activités ont été ciblées en se focalisant sur la maintenance curative des stations et des infrastructures de collecte de données.

Depuis le début d'été et la reprise de l'activité sur le terrain, les équipes d'hydromètres ont repris pleinement leurs activités, en priorité :

- le dégagement des accès aux stations envahies par la végétation, et la correction de la dérive des capteurs;
- les travaux de maintenance préventive et la remise en état des stations endommagées par les crues de la tempête Gloria de janvier 2020 pour l'unité Méditerranée Ouest;
- les jaugeages et l'installation de nouveaux équipements comme celui de caméras fixes pour le jaugeage vidéo.

Le barrage du lac d'Oô

La révision de l'étude hydrologique en 2012, modélisant les crues extrêmes de la Neste d'Oô, a mis à jour un déficit important du dimensionnement de l'évacuateur de crues du barrage du Lac d'Oô. Cet ouvrage est classé en catégorie B au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Après la phase de validation par le service de contrôle des études et des propositions de mise en conformité du barrage, les travaux ont pu démarrer en mai 2020 dès la fin du confinement. Cette modification consiste à élargir le seuil du déversoir existant, à 22 m au lieu de 8 m, et à reprofiler le déversoir pour en améliorer la débitance. La crête du seuil est également rehaussée. La capacité d'évacuation de l'ouvrage sera ainsi multipliée par quatre.

Ces travaux de mise en sécurité de l'ouvrage représentent un investissement d'un million d'euros. La première phase s'est déroulée en 2020 et la seconde phase se déroulera en 2021, le tout en conjuguant intégration paysagère et respect de l'environnement notamment, avec la prise en compte de l'avifaune.



Barrage du lac d'Oô (Haute-Garonne)
Travaux de modification du seuil du déversoir

Travaux de sécurisation du barrage des Garrigues

Le barrage des Garrigues, à Montpellier, construit en 1896 et rehaussé en 1968, ne remplissait plus les conditions de sûreté suffisantes: l'organe de vidange du barrage était obturé et l'évacuateur de crue largement sous-dimensionné.

Sur proposition de la DREAL, Jacques Witkowski, préfet de l'Hérault, a prescrit la réalisation des études de sécurisation. En lien avec la DDT(M) de l'Hérault, la DREAL a ensuite vérifié les aspects sécurité de l'ouvrage, lors des phases successives du projet, avec l'appui de l'INRAE.

Des travaux de sécurisation ont ainsi pu être autorisés et réalisés de décembre 2019 à juin 2020 par la Métropole de Montpellier, exploitant du barrage. Une technique de forage dirigé a permis de passer la nouvelle conduite de vidange.

La remise en eau du lac s'est terminée fin septembre 2020. L'ouvrage a ainsi retrouvé un niveau de sécurité conforme aux exigences de sécurité actuellement en vigueur.

Le confortement du barrage du Planas

La communauté d'agglomération du grand Avignon, exploitant du barrage du Planas à Pujaut,

dans le Gard, a engagé des travaux de sécurisation en juin 2020, car le diagnostic de cet ouvrage avait conclu à un risque de rupture dès une crue de retour 10 ans. Ils ont consisté à :

- conforter une partie du remblai constituant le barrage;
- améliorer l'étanchéité du déversoir;
- conforter la vidange de fond.

Afin d'améliorer la protection des populations, la communauté d'agglomération du Grand Avignon a augmenté la capacité de stockage du barrage.

La DREAL a contrôlé, lors d'une inspection en août 2020, que les travaux réalisés correspondaient bien aux mesures de réduction des risques prévues dans l'étude de dangers.

Les digues de l'Agly

Le système d'endiguement de l'Agly protège plus de 30000 personnes contre les inondations entre Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, et la mer. Il a été fortement dégradé et fragilisé par la crue survenue lors de la tempête Gloria de janvier 2020. Le gestionnaire a réalisé des travaux pour restaurer le niveau de protection de cet ouvrage. Ceux-ci ont été conduits en appliquant toutes les consignes sanitaires.

Ce chantier, de trois mois environ, a été retardé de deux semaines, compte tenu de la survenance d'une nouvelle crue sur le secteur le 22 avril 2020. Celle-ci n'a pas provoqué de nouveaux dégâts mais a motivé des analyses géotechniques complémentaires.

Le contrôle exercé par la DREAL Occitanie, sous l'autorité d'Étienne STOSKOPF, préfet des Pyrénées-Orientales, s'est déroulé en deux temps :

- contrôle documentaire des éléments descriptifs et justificatifs attendus du maître d'ouvrage, durant le chantier et à la fin des travaux;
- sur site, une visite de constats le 24 janvier, puis une inspection le 22 octobre 2020.

Digues de l'Agly après travaux



Sécurisation de la route-digue d'Anduze

La route-digue d'Anduze, dans le Gard, est classée au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques, sur un linéaire de 700 mètres environ. Elle protège une partie de la commune. Le Conseil départemental du Gard en assure la gestion.

La DREAL est intervenue en 2020, sous l'autorité de Didier LAUGA, préfet du Gard, après signalement de défaillances structurelles. Sous le contrôle de la DREAL, des mesures conservatoires ont été mises en place dès février 2019. Un projet de confortement a été ensuite élaboré par le Conseil départemental du Gard. Grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des parte-

naires, ces travaux, d'un montant d'environ six millions d'euros, entrepris à la mi-mars 2019, se sont achevés en septembre 2020.

Compte tenu de la fonction de protection contre les inondations de la digue, la DREAL, sous l'autorité du préfet du Gard, est intervenue en tant que service de contrôle, avec l'appui technique du CEREMA, pour caractériser l'urgence à agir, formaliser les demandes au gestionnaire et instruire le dossier. Un comité de suivi, présidé par le secrétaire général de la préfecture du Gard et associant les services de l'État concernés s'est réuni à plusieurs reprises, afin d'assurer un bon partage d'information et garantir un bon rythme d'avancement.

Faciliter l'adaptation de l'activité économique liée aux chantiers hydroélectriques

La réalisation des travaux au sein d'une concession hydroélectrique est autorisée après instruction, selon une procédure proportionnée aux enjeux, notamment environnementaux.

Cette activité, difficilement anticipable, nécessite une bonne réactivité de la DREAL compte

tenu des enjeux économiques locaux. La crise sanitaire a été particulièrement mobilisante, avec un calage étroit mené par la DREAL avec les principaux demandeurs que sont la SHEM et les deux unités de production d'EDF intervenant sur l'Occitanie, Hydro Centre et Hydro Sud-Ouest.

Dès la mise en confinement, des audioconférences se sont tenues, avec ces trois concessionnaires, afin de prioriser les dossiers à instruire et adapter rapidement les plannings de réalisation pour faciliter la reprise d'activité post-crise et suivre leur avancement. Les procédures ont été lancées dans de bonnes conditions grâce à la réactivité de tous les partenaires tels que les DDT(M) et l'OFB.

Tous les chantiers dans les concessions hydroélectriques engagés ou envisagés par EDF et la SEM-H comme prioritaires ont obtenu les autorisations nécessaires au titre du code de l'Énergie pour être réalisés en intégrant les consignes sanitaires. Une soixantaine de dossiers travaux ont



Route-digue d'Anduze, dans le Gard



Barrage de Lanoux, dans les Pyrénées-Orientales



été instruits. On peut citer à titre d'exemple :

- la création d'un ouvrage de franchissement piscicole au barrage de Malausc sur la concession de Golfech, en Tarn-et-Garonne ;
- les travaux de remplacement et de réparation de conduites forcées sur plusieurs sites ; en Ariège sur la concession de Sabart, Gnioure et Izourt, sur la concession de Pradières, et dans les Hautes-Pyrénées, sur les concessions de Oule-Eget et de Saint-Lary-Maison-Blanche ;
- le remplacement des vannes d'évacuateur de crue du barrage de Plan d'Arem, en Haute-Garonne ;
- le redimensionnement de l'évacuateur de crues ; du barrage du lac d'Oô, en Haute-Ga-

ronne, et du barrage du Lanoux, dans les Pyrénées-Orientales.

Concessions hydroélectriques en vallée de la Têt

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte ouvre la possibilité d'associer les collectivités territoriales riveraines à la gestion des

concessions hydroélectriques via un dispositif de Société d'Économie Mixte Hydroélectrique (SEM-H). Cette SEM-H serait créée par l'État, sur consultation et motivation des collectivités territoriales, sous la forme d'une société anonyme qui rassemble le pôle public et l'actionnaire opérateur. Elle serait chargée d'exécuter la gestion de la future concession. La SEM-H s'envisage lors de la préparation au renouvellement mais n'est effective qu'au terme de la procédure.

Dans ce cadre, deux réunions d'information des collectivités ont été organisées en vallée de la Têt et les structures présentes, le Conseil régional, le Conseil départemental, les trois communautés de communes — Conflent Canigò, Pyrénées Catalanes, Pyrénées Cerdagne —, la mairie d'Angoustrine, et la Caisse des Dépôts ont manifesté un fort intérêt pour cette démarche.

Cet intérêt de principe doit être confirmé par un niveau d'engagement de chaque acteur public dans cette société d'économie mixte. Ceci suppose d'approfondir les échanges techniques et financiers déjà engagés en 2020, sous l'autorité du préfet des Pyrénées-Orientales, par la DREAL en lien étroit avec la DGEC, particulièrement attentive à cette première expérimentation.

Bien en amont de la procédure de renouvellement pour laquelle la décision de lancement n'est pas encore arrêtée, l'État a lancé les négociations avec les acteurs publics locaux pour être en capacité de statuer sur l'opportunité d'une SEMH en vallée de la Têt.

Barrage de Lanoux, dans les Pyrénées-Orientales



Les référents départementaux inondation littoral

La première réunion du réseau des Référents Départementaux Inondation Littoral de la région Occitanie s'est déroulée à Sigean le 3 mars 2020. Y participaient l'ensemble des DDT(M) de la façade méditerranéenne de la région, la DREAL Occitanie, le SCHAPI, pilote de l'animation nationale, la mission Arc Méditerranée, le BRGM et le CEREMA. Cette journée avait pour objectifs de réunir les partenaires intéressés par le risque de submersion marine sur le littoral, de dresser un état des lieux des outils existants et des avancées des DDT(M) sur la mise en place de cette mission récente. Les échanges de la journée ont dégagé des besoins en travaux d'appui tels que la généralisation de la production de fiches tempêtes faisant état des aléas et des enjeux touchés sur des événements historiques.



Repère de crue à Saint-Béat, en Haute-Garonne

Une plateforme nationale des sites et repères de crues

Cette plateforme est un espace internet ouvert à tous et dédié à l'archivage et au recensement des marques de crues en France métropolitaine et dans les DROM-TOM. Ces traces, laissées par les inondations sur tous types de supports (bâtimements, ouvrages, sols...), témoignent de l'ampleur de la crue selon la hauteur de la marque et de leur occurrence, selon la date du repère.

La plateforme constitue une base de données importantes pour la prévention des risques d'inondations. C'est pourquoi son enrichissement par le plus grand nombre est essentiel. Elle est accessible depuis l'Internet :

<https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/>

La DREAL Occitanie a organisé une série de trois formations, à Toulouse, Montpellier et Rodez, à destination des acteurs de crise des DDT(M) et des collectivités pour faire découvrir la base de données et expliquer comment l'alimenter et l'exploiter.



SITES ET
PAYSAGES

Cirque de Venasque, Vallée de La Pique, en Haute-Garonne

Le canal du Midi

L'année 2020 a démarré par la publication du cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi et du futur site classé des paysages du système d'alimentation du canal du Midi. Cet outil de sensibilisation aux enjeux de préservation et de valorisation des paysages du canal du Midi et d'accompagnement des porteurs de projet, préfacé par Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, est accompagné d'un dépliant disponible en ligne, sur le site internet de la DREAL.

L'équipe a poursuivi l'accompagnement des porteurs de projet au travers les Pôles départementaux de compétence « canal » et l'instruction des demandes d'autorisation spéciale de travaux en site classé: trente-neuf dossiers ont été présentés en CDNPS en 2020.

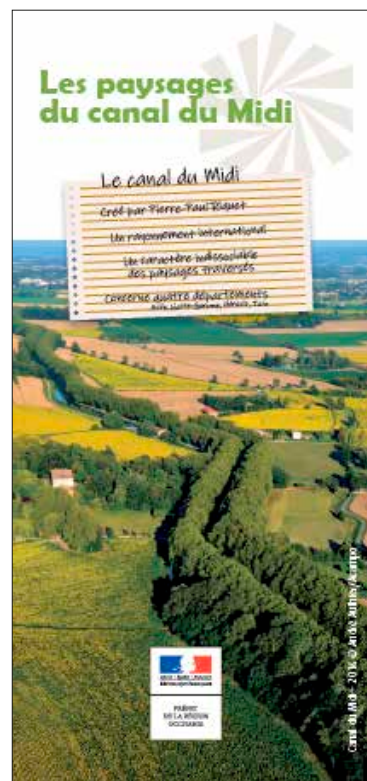
De nombreuses études ont été suivies et pilotées:

- six études globales dont l'étude «OAP» sur la prise en compte du canal du Midi dans les documents d'urbanisme;
- six études dans l'Aude, dont l'actualisation du Plan de gestion des Paysages de l'Aude vis-à-vis de l'éolien;
- deux études en Haute-Garonne, dont le réaménagement de la base de loisirs de Saint-Ferréol;
- quatre études dans l'Hérault dont l'étude globale de requalification du quartier du Port Neuf à Béziers et le suivi de la préfiguration de l'Opération Grand Site « Canal du Midi – Béziers – Languedoc-Méditerranée ».

Des chantiers ont fait l'objet d'un suivi: véloroute

le long du canal du Midi à Béziers, le long de la section Argens Minervois/Argeliers; rénovation de la passerelle piétonne à Sallèles d'Aude; restauration du domaine viticole du Grand Castelou.

Les perspectives de travail pour 2021 sont nombreuses: classement des paysages du système d'alimentation du canal du Midi; finalisation du Plan Paysage Éolien de l'Aude; lancement de l'étude pour la gestion forestière en site classé et de valorisation de la rigole d'essai...



Le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL Occitanie a accompagné le Conseil départemental de la Haute-Garonne, avec l'appui de Conseil régional d'Occitanie, pour engager entre 2017 et 2019, le développement d'un plan guide, schéma directeur ambitieux pour la mise en valeur de ce site classé.

La première phase a consisté en la réalisation de l'étude globale confiée à un bureau d'études pour faire émerger les grands enjeux et un programme global de mise en valeur du site, respectueux des valeurs ayant participé à son classement en 2010. Le schéma directeur se décline au travers d'un programme pluriannuel d'aménagements sur le moyen et le long termes, avec sur les cinq ans à venir un investissement estimé à dix millions d'euros. L'ensemble du programme sera porté techniquement par le syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère. Compte tenu de la nécessité d'engager rapidement les premiers travaux, le Conseil départemental de la Haute-Garonne sera maître d'ouvrage pour une première tranche de travaux. La première opération marquante engagée fin 2020 consiste à réaliser les liaisons piétonnes entre la

plaine antique et la ville haute de Saint-Bertrand-de-Comminges, et entre la basilique Saint-Just de Valcabrère et la ville basse de Saint-Bertrand-de-Comminges. La première liaison créera un accès qualitatif entre l'espace de parking et la ville haute en empruntant un escalier totalement requalifié. Ce cheminement aura vocation à être complété ultérieurement jusqu'à la porte Majoue de la ville haute. La seconde opération consiste à réaliser un cheminement piéton sécurisé en parallèle de la voie communale. Le conseil départemental a fait appel à une maîtrise d'œuvre privée sur une mission partielle afin d'assurer une cohérence et une qualité de réalisation indispensable à cet aménagement. Une mission de reconnaissance archéologique accompagne le chantier en cas de découvertes fortuites. L'opération fait l'objet d'un cofinancement entre le conseil départemental, le conseil régional, l'Europe et l'État. S'inscrivant dans le site classé, elle a fait l'objet d'une demande d'autorisation ministérielle obtenue le 7 juillet 2020.



Basilique Saint-Juste de Valcabrère
(Haute-Garonne)

Le site de Conques et les gorges du Dourdou

Sous l'autorité de Valérie MICHEL-MOREAUX, préfète de l'Aveyron, le classement du site de Conques a connu récemment des avancées majeures. Le bourg médiéval de Conques et son abbaye, situés sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, accueillent chaque année environ 600 000 touristes et pèlerins dans un cadre préservé qui vaut à Conques de figurer parmi les « plus beaux villages de France ».

Au-delà de la préservation de « l'écrin paysager » de Conques, le classement veut prendre en compte l'unité géomorphologique que constituent les gorges du Dourdou et les vallons affluents, qui forment avec le bourg et l'abbatiale un ensemble indissociable et contribuent pleinement à la perception des lieux et à l'émotion ressentie par le visiteur. Car les gorges du Dourdou préparent à la découverte du village et de l'abbatiale : on est immergé dans un site aux pentes abruptes, par endroits supérieures à 80 %, marquées par un schiste qui leur confère un caractère « écorché » et par des arêtes par endroits saillantes qui viennent découper l'espace. En hiver, l'impression d'austérité liée à la roche est renforcée par la lande. En été, la végétation plus présente adoucit le relief.

Le site de Conques conserve une authenticité qui est sans doute à relier à son relatif isolement. Il est un témoin de l'histoire religieuse et de l'évo-

lution de la société en lien avec l'émergence et le développement de l'abbaye. Il en présente les composantes :

- religieuse, avec l'abbatiale faisant écho au caractère du site et les chapelles et croix réparties sur celui-ci ;

- temporelle avec la cité et l'occupation singulière du territoire des gorges. L'exploitation des ressources, les cultures (châtaigneraies, vignes, cultures et potagers), et les témoins de l'occupation de ce territoire (bancels, sécadous, cabanes de vigne...) participent à cette valeur temporelle. Le projet de classement a franchi en 2020 sa dernière étape administrative avec l'examen en Conseil d'État, le 24 novembre dernier. En parallèle, un cahier de gestion a été élaboré pour accompagner les habitants et les élus dans la réalisation de leurs projets.

Le décret de classement a été publié le 15 janvier 2021.



Site de Conques (Aveyron)

Le label Grand Site de France renouvelé au Pont du Gard

Le Pont du Gard, pièce maîtresse de l'aqueduc reliant Nîmes à Uzès, est un chef-d'œuvre architectural et technique, témoin du génie gallo-romain dans le domaine de la construction et de la gestion de l'eau.

Admiré, inscrit depuis 1840 par Prosper MÉRIMÉE sur la première liste des monuments historiques protégés en France, il a bénéficié au cours des siècles de plusieurs campagnes de restauration. Avec l'augmentation progressive du tourisme dès les années 1950 et la reconnaissance par l'UNESCO, en 1985, de sa valeur universelle exception-

nelle, le Pont du Gard, victime de son succès, accueille près d'un million de visiteurs par an.

L'établissement public de coopération culturelle Pont du Gard (EPCC) assure depuis 2003 la gestion de ce bien exceptionnel. Il structure l'offre d'accueil des visiteurs, gère la fréquentation, restaure, préserve et valorise les patrimoines naturels et culturels du site.

Mais le Pont n'est pas qu'un monument: c'est aussi un écrin paysager qu'il faut préserver dans son grand paysage. Reconnu Grand Site de France par le ministère de l'écologie, le label a été renouvelé en 2011.

Le 14 octobre 2020, après avis de la commission supérieure des sites perspectives et paysages (CSSPP), Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, a accordé un nouveau renouvellement du label.

Plaquette « Paysage et carrières »

Le Réseau Paysage Occitanie a initié en 2018 une collection « Paysages d'Occitanie » permettant de traiter de sujets techniques en interférence avec le territoire et le paysage.

La DREAL Occitanie réalisant le Schéma Régional des Carrières, il est apparu intéressant de traiter cette question sous le prisme du paysage, ce qui a conduit à ce travail de conception d'une plaquette synthétique proposant une démarche d'approche territoriale et paysagère vertueuse pour les carrières, contribuant ainsi mieux à leur acceptabilité.

Pilotée par la DREAL Occitanie et conçue par plusieurs CAUE d'Occitanie, cette production est le fruit des connaissances acquises dans le cadre de l'élaboration du SRC et de la recherche de bonnes pratiques paysagères associées à l'ouverture et à l'exploitation des carrières.

À toutes les phases de la vie des carrières, la prise en compte des aspects paysagers doit contribuer à rendre ces exploitations plus acceptables par les populations directement concernées. C'est aussi le moyen d'anticiper au mieux les évolutions prévisibles et d'éviter ainsi la constitution de « verrues paysagères » préjudiciables à tous.

Début 2020, l'impression de cette plaquette a permis de partager ces ambitions avec les collectivités et les professionnels concernés de près ou de loin par cette activité toujours nécessaire.

Le document est aussi disponible en format numérique téléchargeable sur le site de la DREAL :

<https://dreal.occitanie.zaziloo.fr/yourls/lmm-g>



« Dire mes paysages »



Les paysages sont le plus souvent représentés par des photographies qui ne rendent pas toujours compte des mondes intérieurs des habitants des territoires, chacun regardant les clichés par le filtre de sa culture et de ses besoins, de ses sentiments et de sa mémoire.

Leur mise en récit, même bref, par leurs habitants, apporte le pas de côté nécessaire aux réalités techniques de terrain des politiques territoriales dans le but de produire une lecture originale et de donner des pistes de compréhension nouvelle sur l'espace régional.

« Dire mes paysages d'Occitanie » a proposé à tous, habitants et visiteurs d'Occitanie, d'exprimer leur attachement aux territoires dans lesquels ils vivent ou ont vécu, de dire les valeurs essentielles de leurs aspirations et de leurs actions sur les territoires du quotidien et d'exception. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique du Printemps des paysages pilotée par le ministère de la Transition écologique en partenariat avec le Printemps des poètes initié par le ministère de la Culture.

Il s'agissait de connaître et comprendre les différentes façons de vivre, d'apprécier et de se souvenir des territoires qui forment le cadre de vie des habitants et des visiteurs dans le but de produire une lecture originale et de donner des pistes nouvelles d'actions sur les territoires d'Occitanie. Les participants ont répondu à un questionnaire en ligne proposant trois questions, portant sur les valeurs d'usage, les valeurs d'attachement sensible, viscéral des habitants à leur territoire, et enfin les valeurs d'attachement collectif et de mémoire qui expliquent leur choix de vivre là, ici et maintenant. Ces trois registres de questions font écho aux transitions écologiques des territoires d'Occitanie. Ces témoignages sont regroupés par grands territoires, déterminant les grandes économies régionales : les Pyrénées, les vallées et plaines du Midi pyrénéen garonnais, les côtes et bordures du littoral méditerranéen, et les monts et plateaux du Massif central.

Cette reconnaissance des valeurs a fait l'objet de deux publications, élaborées pendant le confinement, la première sous couvert d'un « dossier » du Réseau Paysage Occitanie, la seconde sous la forme d'un verbatim des propos des contributeurs.



Le projet de construction du nouveau refuge de Vénasque, dans le site classé de « l'Hospice de France »

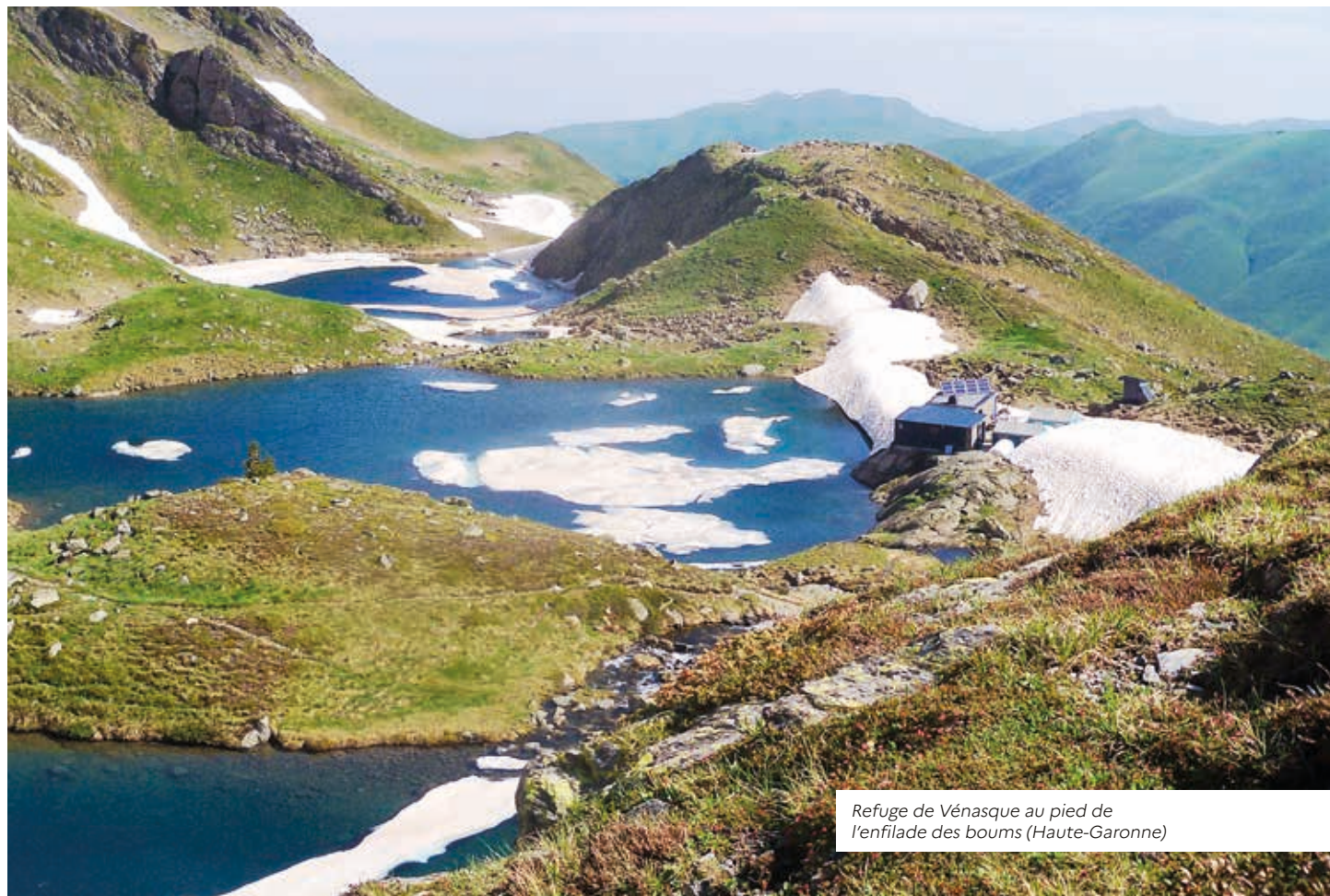
La Fédération française des clubs alpins et de montagne a déposé, en avril 2020, en mairie de Bagnères-de-Luchon, en Haute-Garonne, une demande de permis de construire d'un nouveau refuge au lieu-dit « refuge de Vénasque » situé dans le site classé de l'Hospice de France.

La demande prévoit la démolition de l'actuel refuge avec ses extensions ainsi que de la cabane à usage de toilettes. Le nouveau refuge sera implanté à environ 100 mètres au nord-ouest de l'actuel refuge. Le choix de ce nouvel emplacement résulte d'une réflexion partenariale pour la meilleure intégration paysagère possible du nouveau bâtiment. D'une surface de 242 mètres carrés et d'une hauteur d'environ 5,5 mètres, il sera positionné sur un replat en contrebas d'un massif rocheux qui surplombe le lac médian. Le volume du bâtiment s'inscrira dans le masque de ce relief. Le traitement architectural proposé et les matériaux choisis tels que la pierre pour les pignons, le bois pour les percements, l'incox pati-

né pour les façades et la toiture, permettront à ce bâtiment d'être en harmonie avec le site dans lequel il s'insère.

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission départementale

de la nature, des paysages et des sites en septembre 2020. Les travaux devraient commencer au début de l'été 2021.



Refuge de Vénasque au pied de l'enfilade des boums (Haute-Garonne)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

Barrage d'Araing, en Ariège

Qualité de l'air

Avec une qualité de l'air qui continue de s'améliorer en Occitanie, l'année 2020 a été marquée par une forte mobilisation des équipes de la DREAL sur ce sujet, au travers du suivi des contentieux nationaux et européens et du suivi des trois plans de protection de l'atmosphère (PPA) et des feuilles de route associées pour Toulouse et Montpellier. La DREAL a également été mobilisée pour l'application de la loi d'orientation sur les mobilités avec l'accompagnement des deux métropoles de Toulouse et de Montpellier pour la mise en œuvre de la zone

à faibles émissions (ZFE). Les comités de suivi des PPA ont acté, pour Toulouse et Montpellier, la révision des PPA.

L'élaboration des nouveaux PPA, s'échelonnera sur 2021 et 2022.



La gouvernance régionale

L'année 2020 a été marquée par l'adoption de deux documents stratégiques pour répondre à l'urgence climatique et accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris:

- la stratégie nationale bas carbone (SNBC), feuille de route de la France pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe les priorités d'action dans le domaine de l'énergie pour la décennie à venir.

L'atteinte de ces objectifs nécessite d'agir sur plusieurs champs:

- réduire les consommations;
- décarboner l'énergie et développer les énergies renouvelables;
- renforcer le stockage carbone pour compenser les émissions résiduelles.

Face à cet enjeu, pour lequel l'échelon territorial est celui de la concrétisation des projets, la DREAL Occitanie, sous l'autorité de la préfecture de région et du SGAR, a consolidé, en 2020, ses liens avec l'Ademe et la Région au sein de l'instance de la transition énergétique, chargée de suivre et d'accompagner la transition énergétique. Cette instance a permis d'élaborer:

- la mise en œuvre du service public intégré de la rénovation énergétique;
- les démarches de facilitation d'un mix énergétique décarboné, la mise en œuvre du schéma régional biomasse et l'accompagnement du

Schéma régional de raccordement du réseau des énergies renouvelables (S3REN);

- l'animation du réseau des Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique qui permet aux collectivités d'échanger autour des enjeux et des bonnes pratiques.

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, la DREAL a renforcé en 2020 ses liens avec les DDT(M) en organisant un séminaire sur deux jours avec les référents DDT(M) des réseaux ENR et transition énergétique et territoire. Ces journées ont permis d'initier des propositions de travail pour accompagner l'essor du photovoltaïque qui sera une des priorités 2021.

La DREAL a aussi suivi, en 2020, les appels d'offre nationaux, et assuré la délivrance des certificats d'éligibilité des terrains d'implantation. Elle a participé à la sensibilisation pour réussir la transition énergétique, à la valorisation du foncier de l'État pour le photovoltaïque. La DREAL a enfin réalisé, en 2020, un état des lieux des énergies renouvelables par département pour servir de base, en 2021, à l'élaboration d'une vision partagée des services de l'État sur les perspectives de développement.



L'approvisionnement électrique

La crise sanitaire a fortement perturbé le programme de maintenance des centrales nucléaires au premier semestre 2020, fragilisant ainsi la disponibilité des moyens de production d'électricité pour l'hiver 2020-2021.



Dans ce contexte, à partir des prévisions du gestionnaire du réseau public de transport d'électricité (RTE), la ministre de la Transition écologique a demandé aux préfets, en juin 2020, d'anticiper de possibles difficultés d'approvisionnement électrique pendant l'hiver. En particulier, en cas de déséquilibre important entre l'offre et la demande en électricité, le pilotage du réseau peut nécessiter de recourir à des délestages. Ce dispositif ultime intervient après d'autres me-

sures telles que l'appel aux gestes citoyens, des coupures contractuelles avec les clients industriels, ou des modifications de fréquence, afin d'éviter un dysfonctionnement généralisé du réseau électrique.

La DREAL a coordonné la mise à jour des listes d'utilisateurs qui assurent les besoins essentiels au fonctionnement de la Nation.

Il a été ainsi proposé à chaque préfète et chaque préfet de département de prendre avant l'hiver un arrêté qui permet de gérer les priorités de délestage et de maintenir l'alimentation électrique pour les usages les plus vitaux.

Le radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est susceptible de se retrouver concentré dans des espaces clos mal ventilés, il peut être cancérigène et représente la deuxième cause de cancer du poumon et 3000 décès par an en France. Des dispositions sur l'exposition au radon de la population et des travailleurs dans les immeubles bâtis et les obligations afférentes ont été introduites dans les codes de l'environnement, de la santé publique et du travail :

- information des résidents sur le potentiel radon de leur commune et les risques associés;
- protection des publics fréquentant certains établissements recevant du public;
- protection des travailleurs exposés au radon: un nouveau zonage réparti chaque commune dans trois zones:
 - zone 1: zones à potentiel radon;
 - zone 2: zones à potentiel radon faible mais

sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent en faciliter le transfert dans les bâtiments;

- zone 3: zones à potentiel radon significatif.

Douze des treize départements d'Occitanie sont concernés par ce risque

Un point a été réalisé en CAR sur ce sujet le 10 décembre 2019. En concertation avec l'ASN, l'ARS, le DREAL et le DIRECCTE, des courriers ont été proposés aux préfètes et préfets de département et adressés début 2020 à toutes les collectivités les informant de leurs nouvelles obligations en tant que propriétaire d'établissements recevant du public, mais également en tant qu'employeur. La DREAL a édité un guide technique tout public. Depuis 2014, l'ARS Occitanie a fourni aux particuliers, des kits de mesure. En cas de taux élevé constaté, la DREAL fait réaliser par le CEREMA des diagnostics précis permettant la mise en place de préconisations. Ce service est gratuit.



Barrage hydroélectrique de Pinet (Aveyron)



Fiche radon 2020 DREAL Occitanie

Les PCAET, une belle dynamique régionale

Les démarches PCAET en Occitanie sont parmi les plus actives en France. Deux raisons à cela :

- une forte volonté des collectivités d'engager leur territoire dans la transition énergétique et écologique,



- un accompagnement des collectivités porté par les acteurs régionaux et départementaux de manière très complémentaire et très concrète.

Les résultats au rendez-vous

Occitanie

87% de la population couverte

93% des obligés ont lancé leur PCAET

42% des obligés et volontaires ont adopté leur PCAET

France

75% de la population couverte

86% des obligés ont lancé leur PCAET

13% des obligés et volontaires ont adopté leur PCAET

L'année 2020 a été l'occasion, avec notamment l'appui des DDT(M) de conforter ces résultats en soutenant les collectivités tout au long de l'élaboration de leur PCAET et jusqu'à leur adoption. Elle aura été également l'occasion de marquer un tournant dans cet accompagnement pour structurer une offre destinée à accompagner la vie des PCAET sur le long terme: la DREAL a ainsi engagé des travaux sur un outil destiné à faciliter l'évaluation de ces démarches, mais également des réflexions sur l'adaptation au changement climatique qui donneront lieu à la production de plaquettes, vidéos et à l'organisation de manifestations.

Visite du directeur général de l'Énergie et du Climat

Les 22 et 23 juillet, Laurent MICHEL, directeur général, s'est rendu en Occitanie.

Il a réservé sa première demi-journée à la visite du port de Port-la-Nouvelle et du chantier d'envergure nécessaire à l'implantation des futurs parcs éoliens flottants, où il a été accueilli par Sophie ELIZÉON, préfète de l'Aude, et Didier CODORNIU, premier vice-président de la Région Occitanie. Il a ensuite visité l'entreprise Cameron, à Béziers, en présence de Christian POUGET, sous-préfet de Béziers, pour une présentation de leur projet de fabrication d'électrolyseurs à hydrogène.

Le lendemain, il a échangé avec les services de la DREAL sur les dossiers à enjeux tels que le développement des énergies renouvelables, les concessions hydroélectriques, l'éolien terrestre, les PCAET, la qualité de l'air, les véhicules ou encore la rénovation énergétique ont été abordés. Il a rencontré, à la Région, Agnès LANGEVINE, vice-présidente du conseil régional, pour assister au Comité Régional de la Transition Énergétique État - Ademe - Région, sur les questions de l'éolien flottant, l'hydrogène et la mise en œuvre du service public intégré à la rénovation énergétique (SPIRE). Il a enfin fait le point avec Étienne GUYOT, préfet de région.



Plaine de l'Hérault

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT



La gestion économe de l'espace en Occitanie

La lutte contre l'artificialisation des sols agricoles et naturels n'est pas nouvelle: on parlait déjà du mitage à la fin des années 1970!

Le Plan National en faveur de la Biodiversité a introduit la notion de «zéro artificialisation nette» et la convention citoyenne pour le climat a présenté des propositions pour stopper l'artificialisation des sols: l'exigence en la matière n'a jamais été aussi forte, de réduire les sept-cents mètres carrés de terres artificialisées pour chaque nouvel habitant d'Occitanie!

Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a adressé aux préfètes et aux préfets de départements, le 29 juillet 2020, la stratégie régionale en faveur d'une gestion économe de l'espace en Occitanie.

La DREAL a préparé cette stratégie régionale avec la DRAAF et les treize DDT(M). L'Établissement Public Foncier et le Conseil régional ont également contribué à cette stratégie, pour assurer son articulation avec les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Inspirée de la séquence Éviter-Réduire-Compenser appliquée en droit de l'environnement, la stratégie se veut souple en mettant à la disposition des préfètes et des préfets une palette d'outils à adapter à la diversité des contextes départementaux.

Un bilan de la mise en œuvre de la stratégie sera réalisé chaque année.



Borderouge (Toulouse, Haute-Garonne)

Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement

Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) a connu une importante réforme en 2020, avec un financement par les bailleurs sociaux pour un tiers de ses moyens financiers. Son pilotage, désormais déconcentré, est assuré par la DREAL, en lien avec la DRJSCS et les représentants des bailleurs sociaux (USH).

Ce fonds permet de financer des actions d'accompagnement personnalisé vers et dans le logement pour les publics le nécessitant: ménages DALO, ménages en difficulté économique et sociale, personnes sortants de structure d'hébergement, personnes à la rue, ou personnes victimes de violences conjugales.

Un appel à projets a été lancé au niveau régional pour susciter l'intérêt et mobiliser les acteurs sur de nouveaux projets. Les actions doivent s'inscrire de préférence dans des partenariats efficaces entre organismes HLM et associations. Il s'adresse à des associations agréées, des bailleurs sociaux, des ADIL et des CCAS.

Les dossiers seront sélectionnés en 2021 en fonction de leur qualité et de la réponse aux besoins des publics cibles, aux besoins des territoires, aux partenariats avec le droit commun, dans le respect des enveloppes financières.

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) aborde tous les sujets du logement et de l'hébergement, ainsi que les moyens mis en œuvre. Il s'est réuni deux fois dans sa formation plénière en 2020.

Une première réunion, en présentiel, le 3 mars, a permis de définir et de voter la stratégie régionale et les moyens affectés pour la rendre opérationnelle :

- 30,3 millions d'euros pour 12 662 logements sociaux à financer ;
- 82,5 millions d'euros sur le parc privé ;
- 88,7 millions d'euros sur les dispositifs d'hébergement.

Une seconde réunion, en visioconférence, le 16 décembre, a permis d'accueillir et d'informer les nouveaux membres élus qui rejoignent cette assemblée, avec la présentation du CRHH et la définition des grandes lignes qui guideront les actions 2021.

Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a fait valoir aux membres du CRHH :

- l'importance du volet bâtiment-construction du plan de relance, qui prévoit 6,7 milliards pour la rénovation énergétique des bâtiments et 100 millions pour un soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité ;
- la nécessité du développement de l'offre de logement social et d'une attention accrue à porter

aux ménages les plus en difficulté ;

- l'utilité, en Occitanie, du programme « Petites villes de demain », en complément d'Action cœur de ville.

La suite de cette réunion plénière s'est déroulée en quatre ateliers, en distanciel, afin de favoriser l'échange et le partage d'expériences autour de la stratégie foncière, la territorialisation des actions, la politique d'attribution en particulier en direction des publics spécifiques et les liens entre les différents plans nationaux.

Le volet bâtiment-construction du plan de relance

Les actions de rénovation

Le plan national, « France Relance », porte sur 100 milliards d'euros.

La rénovation des bâtiments constitue un axe conséquent du plan qui y consacre 6,4 milliards d'euros au total répartis en 2,7 millions d'euros dédiés à la rénovation des bâtiments de l'État, 1 million d'euros pour celle des bâtiments des collectivités, 500 millions d'euros pour la réhabilitation des logements sociaux, 200 millions d'euros pour la rénovation énergétique des locaux des TPE et PME, et 2 millions d'euros pour les particuliers. Ce soutien massif et inédit sera à bénéfices multiples :

- gagnant pour la planète, avec la réduction des émissions de GES ;

- gagnant pour les citoyens, avec la diminution des factures en retrouvant du pouvoir d'achat ;
- gagnant pour l'économie, car ces travaux sont peu délocalisables et généralement menés par des entreprises locales.

La DREAL, associée à plusieurs de ces volets :

- accompagne les deux appels à manifestation d'intérêt pour sélectionner les bâtiments de l'État éligibles : l'Occitanie pourra mobiliser 268 millions d'euros pour 496 bâtiments situés dans 88 communes. La moitié de ces opérations concerne des bâtiments universitaires ;
- accompagne les services départementaux chargés d'instruire les aides aux bâtiments des collectivités, à hauteur de 96 millions d'euros pour l'Occitanie en 2021 ;
- est chargée de répartir en 2021 l'enveloppe régionale de 8 millions d'euros en faveur de la réhabilitation des logements sociaux ;
- accompagne la massification de la rénovation des bâtiments privés, au travers de l'ANAH, par le dispositif national « MaPrimeRénov », et des actions d'accompagnement et de financement de l'agence.

La lutte contre l'artificialisation des sols

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels pour développer de nouveaux projets. La reconversion des friches contribue à la trajectoire du « zéro artificialisa-

tion nette» fixée par le Gouvernement, en cohérence avec les propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

L'appel à projets régional est en ligne depuis le 15 janvier 2020.

La réutilisation de friches, quelles qu'elles soient, s'accompagne souvent d'un surcoût, en cas de pollution, qui rend plus difficile l'équilibre économique de ces opérations, pour lesquelles un soutien public est souvent indispensable.

L'appel à projets régional est en ligne du 15 janvier au 19 mars 2021.

Animation des réseaux professionnels de la construction



Le secteur de la construction a connu un arrêt brutal de l'ensemble des chantiers en cours au 15 mars 2020. Ce secteur d'activité réalise en moyenne un chiffre d'affaires de 15,7 milliards d'euros en région et compte 72 976 établissements qui emploient plus de 120 600 salariés et 12 300 intérimaires.

Au titre de ses missions d'observatoire régional de la construction, la cellule économique régionale de la construction et du BTP (CERC) d'Occitanie suit régulièrement les indicateurs d'activité de ce secteur. Dès le début de la crise sanitaire, la CERC Occitanie a été mobilisée pour rendre compte de la situation conjoncturelle et produire différents

outils de connaissance immédiate de la situation à la fois des marchés et des entreprises. Une page dédiée à la crise COVID relayant les informations sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement à destination des entreprises a été mise en ligne sur le site internet de la CERC.

Par circulaire du 20 mai 2020, sept ministres ont demandé la mise en place d'un suivi contradictoire de la reprise d'activité du bâtiment et des travaux publics. Plusieurs bulletins d'information sous forme de flashes et de tableaux de bord de suivi et reprise d'activité ont été publiés pour faire un état hebdomadaire du niveau d'activité et relayer les difficultés rencontrées par les professionnels pour la reprise des chantiers et les solutions à apporter.

Dans le cadre du suivi de la relance,

la CERC Occitanie a également établi la liste des marchés publics et privés notifiés depuis août 2019 afin de permettre aux partenaires de disposer d'outils de connaissance territoriaux et engager leur redémarrage le plus rapidement possible. La CERC Occitanie a également préparé les réunions sectorielles organisées par le préfet de région.

La cellule économique a ainsi confirmé en 2020 son rôle précieux d'analyse de la conjoncture en temps réel et l'appui qu'elle apporte à ce secteur économique, particulièrement utile dans la période de crise sanitaire.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Refuge Wallon Marcadau en Hautes-Pyrénées

L'autorité environnementale confinée



Le passage au confinement du Département Autorité environnementale (DAE) a nécessité un temps d'adaptation en termes d'organisation et de matériel, avec passage au télétravail quasi intégral. L'accès aux réseaux, aux outils cartographiques et aux bases de données est aussitôt devenu la préoccupation principale.

Dès le départ, l'équipe s'est pleinement mobilisée avec l'outil essentiel du début de confinement: la clé USB! Pour emporter chez soi les dossiers en cours et continuer d'assurer la rédaction des projets d'avis ou de décisions pour le compte



de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), ou pour le compte du préfet de région pour les décisions « au cas par cas » pour les projets.

Le DAE a également sollicité la division systèmes d'information géographique pour étudier une possibilité d'accès à distance aux ressources géographiques habituellement utilisées. Une solution a rapidement été trouvée avec la mise en service d'un « projet QGIS portable » utilisable à domicile. La prorogation des délais réglementaires pendant la période d'urgence sanitaire a permis de poursuivre les missions plus sereinement, tout en traitant les dossiers au fil de l'eau autant que de possible et pour éviter une accumulation de fin de confinement. Les membres de la MRAe ont continué de se réunir tous les quinze jours comme de coutume en visio-conférence. Le nombre de saisines pour avis a clairement diminué: dix-neuf entre le 17 mars et le 11 mai, contre quarante-huit pour la même période en 2019. Les demandes au cas par cas ont également baissé: seize demandes pour plans-programmes et trente-cinq pour les projets, contre respectivement dix-huit et soixante-neuf en 2019. Après un « creux » au cœur du confinement, le nombre de demandes est reparti à la hausse, une tendance probablement due au fait que les pétitionnaires, les bureaux d'études et les collectivités ont retrouvé de nouvelles organisations plus opérationnelles. Au total, la DAE a produit quinze projets d'avis et neuf projets de décisions au titre du cas par cas urbanisme pour la MRAe et vingt-huit propositions de décisions de cas par cas de projets pour le compte du préfet de région.

Redémarrage des chantiers: un moment clé en 2020 dans le cadre du plan d'urgence et du plan de relance

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la DREAL a contribué aux plans d'urgence et au plan de relance en œuvrant pour le redémarrage des chantiers dont elle assure la maîtrise d'ouvrage sur les routes nationales, en facilitant le redémarrage des chantiers du BTP, du logement en particulier, et des chantiers des opérateurs d'importance vitale (OIV) dans les champs de l'énergie, de l'eau et des transports.



L'économie circulaire pour faire face à des ressources limitées

La DREAL est engagée dans une démarche de certification ISO 14001 visée pour fin 2021 qui a pour but l'amélioration continue de ses performances environnementales. Elle s'intègre à la démarche qualité-environnement (ISO 9001, ISO 14001 et référentiel Service public+).

Sans attendre, la DREAL développe ses actions en faveur de l'économie circulaire :

- tri du papier ;
- collectes de piles usagées, des dosettes de café pour les composter à Toulouse et Colomiers, d'aluminium à Cahors, ou encore chaussettes orphelines, bouchons plastiques, stylos usagés ;
- politique d'impression écoresponsable.
- La DREAL travaille également avec des entreprises, des associations, des collectivités :
- L'émergence d'actions économie circulaire est encouragée, dans les territoires avec les DDT(M), via les contrats de transition écologique (CTE), les PCAET, les appels à projets et d'autres démarches. La DREAL participe à la dynamique du Plan Régional d'actions en faveur de l'Économie Circulaire, PRAEC. Elle soutient les associations d'éducation à l'environnement qui participent au changement de modèle.
- Les services instruisent réglementairement les projets d'économie circulaire, et contrôlent les

activités en lien avec les risques industriels.

- L'information sur l'économie circulaire est diffusée aux acteurs du bâtiment sur les labels valorisant cette approche (HQE EC), la Réglementation Environnementale 2020 ou les appuis techniques.

Le développement durable en Occitanie

La DREAL a contribué en 2020 à construire et alimenter un tableau de bord du développement durable régional, piloté par l'Insee, et en partenariat avec la DRAAF, le SGAR et la Région Occitanie. Son architecture s'appuie sur les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU dans son agenda 2030. Le tableau de bord met à disposition une fiche d'indicateurs illustrés, par ODD, et une base de données de ces indicateurs à différents niveaux géographiques. Le tableau de bord a vocation à être actualisé régulièrement pour constituer un outil de suivi dans le temps. Un certain nombre de ces indicateurs sont disponibles à des niveaux géographiques infra départementaux et sont visualisables sur la Plateforme Pictostat.



PICTO-Occitanie

Le portail Picto-Occitanie, administré par la DREAL, assure la diffusion des données géographiques des services de l'État en région. La DREAL en est le principal contributeur. En moyenne 400 connexions quotidiennes ont été recensées pendant le premier confinement.

- Plus de 5000 ensembles de données produits par les services, données mises à jour régulièrement et assorties d'une fiche descriptive de métadonnées.

- Des espaces thématiques pour faciliter l'accès aux données, des ressources supplémentaires, comme des didacticiels, pour découvrir la plateforme.

- Des outils de visualisation ou d'exploitation de ces données ;

- Un catalogue qui recense les données accessibles depuis la plateforme.

- Un outil de base communale, l'application ITO (Indications Territoriales en Occitanie). Elle donne une indication des zonages réglementaires ou informatifs sur une entité administrative choisie (commune, EPCI, département).

Picto-Occitanie donne accès à la plateforme de données statistiques PictOstat qui propose une batterie d'indicateurs cartographiables et téléchargeables à divers niveaux géographiques. La plateforme permet aussi d'éditer des portraits de territoire.

Pour plus de détails, rendez-vous sur :

<https://www.picto-occitanie.fr>

et sur PictOstat, directement :

<https://www.picto-occitanie.fr/geoclip>

Un chantier exemplaire

Situé à 2h30 de marche du site d'accueil du Pont d'Espagne — Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées, le refuge Wallon-Marcadau enregistre la plus forte fréquentation du massif avec environ 8000 nuitées par an. Il est construit à 1865 mètres d'altitude, sur le territoire de la commune de Cauterets, en zone cœur du Parc national des Pyrénées, en zone Natura 2000, et en site classé au titre de la législation sur les paysages. Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées, a pi-

loté l'accompagnement de l'État pour la bonne mise au point des conditions de réussite de ce chantier d'envergure, soumis à plusieurs autorisations administratives en raison des enjeux environnementaux particulièrement élevés. Ce chantier a démarré en mai 2020 pour dix-huit mois. Il se veut exemplaire dans sa mise en œuvre.

Construit depuis 1910 par ajouts successifs de formes et de qualités variables, le refuge souffrait d'un état de vétusté avancé et d'un manque avéré de confort. Le projet porte sur la réhabilitation du refuge, la réalisation d'une prise d'eau avec canalisation enterrée sur plus de deux kilomètres et la création d'une picocentrale hydro-électrique. Porté par la Commission syndicale de la vallée



de Saint-Savin, le budget prévisionnel du chantier avoisine les sept millions d'euros, dont 67% d'aides publiques (Europe, État, FNADT et MTE, Région Occitanie, département des Hautes-Pyrénées, Agence de l'Eau Adour Garonne, Parc national des Pyrénées).

La DREAL est membre du Comité de suivi environnemental qui a pour mission de :

- veiller à la bonne mise en place et à l'application des mesures d'évitement, réduction, de compensation, d'accompagnement et de tous les suivis prescrits ;
- valider les protocoles avant mise en oeuvre ;
- accompagner le maître d'ouvrage techniquement et réglementairement dans les besoins d'adaptation des mesures et des modalités de réalisation du chantier.

Parmi les actions d'évitement qui sont mises en oeuvre figurent des crépines et clapets anti-retour installés sur les ouvrages de débit réservé et de vidange susceptibles de constituer un piège pour le Desman des Pyrénées.

Parmi les actions de réduction est prévue la revégétalisation de la zone d'installation de chantier avec des semences locales prélevées sur des prairies de la zone.

Parmi les actions de compensation et d'accompagnement est prévu l'achat de bouquetins en cas d'impacts indirects des héliportages sur le taux de reproduction des animaux.

Un chantier exemplaire à bien des égards ! Et bientôt, une belle réussite.

La restauration collective, un levier de la transition écologique

Sous l'autorité d'Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, l'appel à projets sur la restauration collective durable, porté conjointement par la DRAAF et la DREAL, a rencontré un franc succès avec vingt-six dossiers déposés entre juin et août 2020. Il vise à accompagner la mise en place de la loi EGAlim dans les structures de restauration collective publiques ou privées en favorisant les circuits d'approvisionnement durables et de qualité.

Après consultation des services de l'État en département, préfecture, DDT(M) et DDCSPP, le comité de sélection DRAAF, DREAL, ADEME s'est réuni en septembre 2020. Grâce à leur appui, vingt-trois projets seront accompagnés pour un soutien global de l'État dépassant les 100 000 €.

Le tableau des résultats est consultable sur le lien : <https://dreal.occitanie.zaziloo.fr/yourls/restaupdf>

La DREAL soutient directement trois projets :

- le projet de cafés thématiques porté par l'association APABA Aveyron, retenu pour son lien avec l'économie circulaire ;
- le projet de préparation d'un événement régional de rencontre proposant une alimentation durable et de qualité, porté par le PETR Midi Quercy Tarn-et-Garonne et retenu pour son lien avec le CTE ;

- le projet de rencontre pour l'accélération de la transition alimentaire en restauration collective, porté par l'association synthetic et retenu pour son portage par une association. Les projets ont démarré et des actions de sensibilisation ont déjà été lancées.





Auvillar, dans le Tarn-et-Garonne

RESSOURCES HUMAINES



La feuille de route « ressources humaines »

La DREAL s'est dotée, en décembre 2020, d'une feuille de route « ressources humaines » qui définit sa vision, en partage avec l'encadrement, des objectifs d'accompagnement, de développement des parcours professionnels des agentes et des agents, et des moyens pour contribuer collectivement à une meilleure qualité de vie au travail.

La politique RH en DREAL Occitanie s'exprime par la volonté d'assurer :

- un partage du sens de l'action, des valeurs et des postures attendues des différents niveaux internes, de la direction aux agents, en passant par l'ensemble des vecteurs et porteurs de cette politique ;
- une gestion des ressources humaines plus lisible et partagée, favorisant les choix de parcours professionnel, l'amélioration et l'adaptation des compétences en continu ;
- un cadre d'exercice des missions des agentes et agents mieux adapté, favorable à une bonne qualité de vie au travail.

Cette feuille de route est appuyée par la démarche qualité dans laquelle s'est engagée la DREAL. Elle se complète des actions que portent les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail et de rénovation des modalités de télétravail, ainsi que les engagements pour l'égalité

professionnelle des agentes et des agents. La mise en œuvre de la feuille de route RH sera progressive. Le plan d'action qui en ressort est évolutif et sera complété au fil du temps.

Le séminaire des encadrantes et des encadrants



Le séminaire 2020 des encadrantes et des encadrants s'est tenu le 15 octobre, à Lattes, dans l'Hérault. Il a réuni une centaine de participants en présentiel et dans le strict respect des règles sanitaires.

L'essentiel de ce séminaire a reposé sur des travaux en ateliers sur les trois projets structurants de la DREAL :

- la feuille de route pour l'accompagnement des projets et des porteurs de projets ;
- la feuille de route RH ;
- et la démarche qualité-environnement pour améliorer nos modes de fonctionnement avec l'objectif de certification ISO 9001 et ISO 14001 fin 2021. Les projets de baromètre interne et externe pour l'écoute des usagers et des agentes et agents ont également été évoqués.

Ces chantiers sont issus des réflexions menées lors du séminaire du CODIR du 2 juillet 2020. L'objectif de ces ateliers visait à enrichir les projets pour les partager ensuite avec les agents et les agentes.

Compte tenu du contexte sanitaire, une attention particulière a été apportée au strict respect des gestes barrières et mesures de prévention, tout au long du déroulement de la journée : transport, ateliers de travail, repas, circulations. Un protocole sanitaire adapté a été formalisé et a été adressé aux invités en amont du séminaire. Ainsi, les participants ont été répartis en seize tables de six personnes, chaque table constituant un atelier, et les déplacements ont été limités. Au retour du déjeuner, les groupes ont été modifiés pour permettre à toutes et à tous de rencontrer d'autres collègues.

L'accompagnement des managers

Une cadre de la DREAL est coach professionnel en interne. En 2020, l'offre de prestations d'accompagnement managérial interne proposée s'est maintenue et adaptée aux besoins spécifiques dès le premier confinement, prenant en



compte la situation et le contexte inédits. Cela s'est traduit par une offre d'accompagnements en distanciel, audio-conférence ou web-conférence, et par la production de ressources spécifiques, diffusées périodiquement :

- des prestations individuelles sous la forme d'entretiens «à la demande» réactifs (dans la semaine), de quatre-vingt-dix minutes à deux heures pour du soutien, du conseil, ou un coaching «coup de pouce», selon les besoins (plus d'une cinquantaine en mars et fin 2020) ou des séances de coaching professionnel, prestation contractualisée sur plusieurs mois, à raison d'une séance mensuelle ;
- des prestations en collectif avec la poursuite des accompagnements d'équipe ou l'animation d'ateliers entre managers, deux webinaires thématiques et des groupes d'échanges entre pairs supervisés. Les collaborations avec la délégation au conseil et à l'accompagnement managérial du SG/SPES du pôle ministériel se sont également accentuées, en complémentarité pour des accompagnements dont la cible est plutôt de niveau direction ou CODIR ,ou pour des situations où l'éthique et la déontologie du coaching professionnel ne permet pas un accompagnement en interne ;
- la production de ressources diffusées périodiquement sous forme de fiches pratiques thématiques «spécial confinement», d'appui à la reprise d'activité post-confinement, et d'aide dans l'utilisation des outils de communication à distance.

La prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail

La prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail sont un axe très important de la feuille de route RH de la DREAL Occitanie.

Un premier diagnostic a été réalisé de manière participative à partir de juin 2019, avec l'appui du cabinet Cattalyse, sous le pilotage du secrétariat général, via un questionnaire à tous les agents et agentes, et d'approfondissements thématiques transverses via des entretiens collectifs et en bilatéral avec chaque direction.

Compte tenu de la crise sanitaire, des deux confinements et du renouvellement de l'équipe de direction, le diagnostic et les premières pistes d'actions identifiées ont nécessité d'être actualisés et enrichis. Des questionnaires de retour d'expérience complétés par les directions métier, une réunion de travail en comité de suivi, plus de vingt entretiens en bilatéral menés par Cattalyse ont été conduits entre septembre et décembre 2020. Le plan d'actions va être élaboré en 2021.

Engagé·e·s au quotidien

Extrait d'un entretien avec Serge MÉDARD, chef de la division Système d'information de la DREAL Occitanie (mars 2020).

Votre équipe a été en première ligne ces dernières semaines. Comment vous êtes-vous organisés ?

Nous nous étions entraînés, en 2017, lors d'un exercice « Piranet » lancé par le ministère. La simulation d'une attaque virale de grande ampleur avait mis en évidence l'exigence du maintien opérationnel de la chaîne comptable et la vigilance à avoir sur sa dotation d'ordinateurs comme ceux en libre service en cas de défaillance. Ensuite, nous avons été vigilants en suivant l'actualité. Cela nous a permis de nous préparer et de gagner deux ou trois jours avant l'activation du plan de continuité d'activité.

Dès le 17 mars, nous nous sommes organisés en deux équipes transverses. Les collègues en télétravail étaient dédiés à l'assistance téléphonique, aux réponses mails et aux dépannages à distance. Un agent développeur commençait à créer l'application Recueil d'Informations en Crise Sanitaire en Occitanie prévue pour recenser la situa-

tion des effectifs, et un agent travaillait sur le suivi comptable des opérations de la DSI en cours. Les collègues sur sites étaient concentrés sur la préparation et la mise à disposition technique des moyens, ordinateurs portables, ordinateurs fixes, téléphones et audio-conférences, même s'ils étaient aussi sur les dépannages et l'assistance. Lorsque la direction a fixé les priorités d'attribution, la plupart des micros étaient prêts.

Après, est venue la période de confinement en « régime de croisière », avec seulement deux agents à la DSI autorisés à venir sur site. Et là, agilité, ajustement avec trois équipes en fonction de l'éloignement, de la technicité et de la disponibilité des uns et des autres.

■ Une équipe en première ligne, constituée des deux agents présents et de quatre agents pouvant faire des installations à distance. Je prends les directives auprès du Responsable Sécurité des Systèmes d'Information et les répercute à mes équipes. Un pilotage très interactif, des sollicitations et ajustement plusieurs fois par jour,



des points de situation réguliers et surtout un point quotidien avant chaque réunion de crise de 16H00.

■ Une équipe en deuxième ligne en surveillance (serveurs, sauvegardes, droits, IPDX, audioconférences, transferts de l'accueil du téléphone de la DREAL, applications, définitions de procédures, alertes...).

■ Enfin une équipe de troisième ligne de six agents dédiée à l'assistance à distance des agents via le téléphone, la boîte mail et les tickets. Un point est fait à minima une fois par semaine en équipe et de temps en temps en bilatéral avec certains.

La qualité des relations interpersonnelles, fluides et en confiance, est une condition majeure de réussite [...]

Quels retours avez-vous de la part de vos collègues ?

Nous recevons énormément de remerciements de la part de tout le monde, du Directeur, du CO-DIR, des agents et des agentes ou des services bénéficiaires, sur notre réactivité, professionnalisme, sens du service public, accompagnement. Cela fait vraiment plaisir et redonne de l'énergie à l'équipe [...]

Une anecdote pour terminer ?

Un autre monde: un commercial, en pleine organisation du confinement de l'équipe, qui veut me présenter son catalogue. Quelques fois, je me demande si tout le monde vit sur la même planète!

Avec la DSI, gardez le contact, sans contact!

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Patrick BERG a signé, le 5 octobre 2020, la lettre de mission des deux chargé-e-s de mission pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Nathalie DUVERGER, à Montpellier, et Jean-Philippe SOULE, à Toulouse, qui ont présenté leur projet de feuille de route en CODIR, le 19 octobre 2020. La DREAL va contribuer à la certification du pôle ministériel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au MTE-MCTRCT-Mer, par des actions concrètes, en DREAL Occitanie, tournée autour de quatre axes :

- la pratique de l'écriture inclusive, et de l'expression orale inclusive;
- les actions de sensibilisation;
- le soutien renforcé à apporter à nos collègues féminines, pour les accompagner dans leur carrière, dans le passage des examens professionnels et des concours, et les aider dans leur prise de responsabilité quand elles en expriment l'envie et la possibilité;
- le portage de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans les politiques publiques du MTE-MCTRCT-Mer que nous portons.

« Et pendant ce temps, Simone veille »

Le CVRH de Toulouse et la DREAL Occitanie ont organisé, le 5 mars 2020, une après-midi d'échanges sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cette rencontre a eu pour objectif de regrouper l'ensemble des directrice et directeurs de DDT(M), de la DREAL Occitanie et les agentes et agents des services de la zone de gouvernance intéressé-e-s.

Près de quatre-vingts personnes ont assisté à cette demi-journée en trois temps :

- Une interview d'Hélène FERNANDEZ, haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, qui a présenté le premier protocole d'accord 2019-2022, signé par le ministère avec les organisations syndicales représentatives du pôle ministériel. Puis, la DREAL Occitanie a présenté la situation dans la zone de gouvernance: pyramide des âges, répartition femmes et hommes par grade et par âge.

- Une table ronde autour des questions: Comment faire évoluer les comportements? Quelles mesures en management et quelle organisation pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine ressources humaines? Quelle conciliation entre vie privée et vie professionnelle?

- Puis une pièce de théâtre: « Et pendant ce temps Simone veille... », jouée par l'Atelier théâtre de Portet-sur-Garonne. Une comédie désopilante



sur l'histoire du droit des femmes! Des scènes de la vie quotidienne et des parodies de chansons retracent l'évolution de la condition sociale et professionnelle féminine en France.

Une séquence proactive, à laquelle ont participé activement les managers, les agentes et les agents pour que les choses bougent et passer, en Occitanie, de l'égalité légale à l'égalité réelle!

Le service social et la médecine de prévention

Durant la crise sanitaire, la mise en télétravail des agentes et des agents a nécessité une adaptation immédiate du mode de fonctionnement du Service Social régional et de la médecine de prévention de la DREAL.



Le service social tout d'abord, les professionnels et les professionnelles étant considérés presque intégralement comme « nomades » : l'équipement informatique et téléphonique mis à sa disposition a facilité la transition et permis une continuité immédiate de l'activité. Les professionnelles et les professionnels ont pris très rapidement l'attache des services et des managers pour faire le point. Des entretiens téléphoniques ont été proposés aux agentes et agents, notamment auprès de celles et ceux qui étaient le plus en difficulté. Parallèlement, ils sont intervenus en conseil auprès des directions des services lors de points réguliers et en Comité d'Hygiène et de Sécurité dédiés. Cela a permis d'apporter un éclairage sur les problématiques globales rencontrées et de proposer des réponses plus rapidement.

Le retour d'expérience réalisé suite au premier confinement nous montre que la demande enregistrée auprès du service social a été très variable d'un service à l'autre : certain-e-s collègues ont préféré attendre pour rencontrer un ou une professionnelle.

Même si des entretiens téléphoniques sont mis en place, ils ne peuvent pas être la seule réponse proposée. Les échanges en présentiel sont souvent nécessaires pour instaurer la relation de confiance indispensable en travail social.

Les médecins de prévention de la DREAL sont également intervenus en conseil auprès de la direction de la DREAL lors de la gestion de crise pour apporter un éclairage sur la prévention du risque de transmission en milieu professionnel. Ainsi, afin d'aider à concilier la nécessaire continuité du service public lors de l'activation du

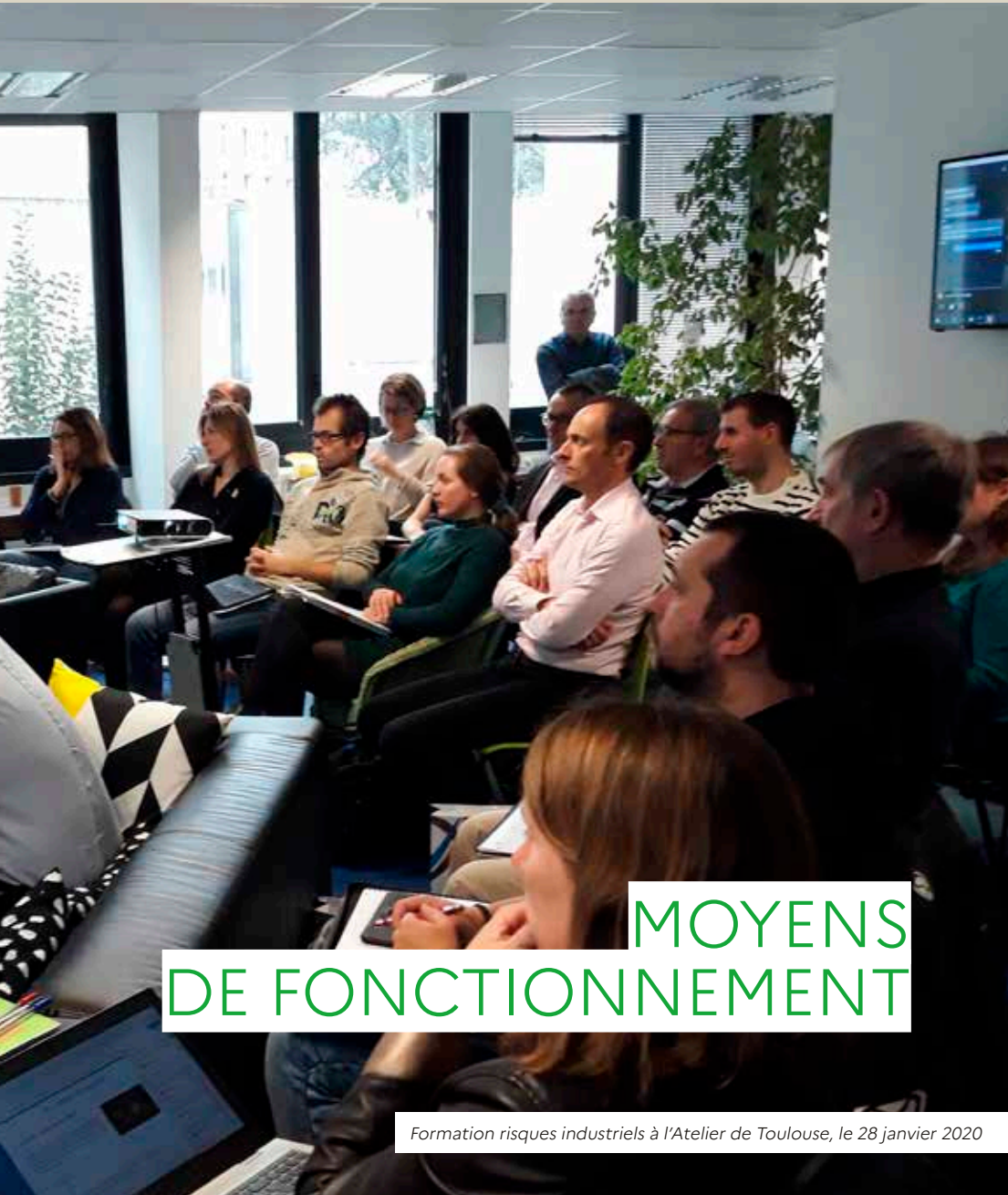
Plan de Continuité d'Activité et la protection des personnes, ils ont aidé à la rédaction de fiches de sensibilisation des agents, des agentes et des managers à l'évaluation de la vulnérabilité et à la bonne diffusion des gestes barrière à la DREAL et d'une manière générale au sein des services employeurs. Tout au long de la crise, ils ont évalué la santé des agents et des agentes et ont contribué à leur protection en aménageant si besoin les postes de travail. Ils ont été sollicités pour aider à la détermination des cas contact au sein des collectifs de travail et pour valider, selon les recommandations, la reprise d'activité en présentiel de celles et ceux qui ont été malades. De très nombreux entretiens téléphoniques ont été réalisés pendant cette période. Les médecins de prévention ont également participé à un grand nombre de réunions type cellule de crise et CHSCT.

Les visites périodiques ont été suspendues du 16 mars au 15 août 2020 mais les visites de reprise ou sur demande ont été maintenues. Dès le 11 mai, les médecins de prévention ont repris une activité partielle en présentiel puis ont progressivement retrouvé une activité habituelle en septembre privilégiant les visites périodiques annuelles, les visites de surveillance médicale renforcée et les visites à la demande. Les déplacements sur site ont été réalisés lorsqu'ils ont été jugés nécessaires. En 2020, le service social du travail et la médecine de prévention ont apporté un très grand appui aux agentes et aux agents, et au collectif de travail.



Bastide de Marciac (Gers)

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ-ENVIRONNEMENT



MOYENS DE FONCTIONNEMENT

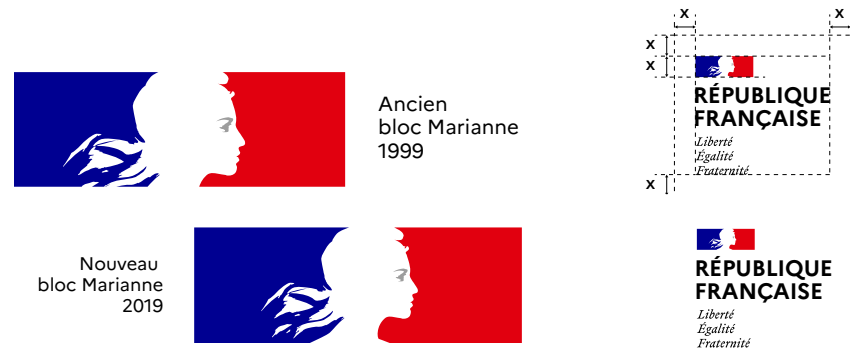
Formation risques industriels à l'Atelier de Toulouse, le 28 janvier 2020

La nouvelle charte graphique des services de l'État

La nouvelle charte graphique des services de l'État a été déployée en 2020. Elle vise à rendre l'action de l'État plus concrète, plus lisible et plus visible pour les citoyens lorsque l'État est présent, agit, finance, quelle que soit l'administration responsable.

Elle comprend une nouvelle signature avec un bloc Marianne dynamisé dont la forme évolue et une typographie spécifique composée de la police de caractères Marianne® spécialement créée. La devise de la République Française bénéficie d'un tracé plus marqué étudié pour une meilleure lecture.

Cette nouvelle signature s'applique à toutes les administrations de l'État et aux opérateurs de l'État dont les visuels actuels se composent en association à la signature de l'État. Tous les modèles de la DREAL Occitanie ont été revus et mis à la disposition de chacune et de chacun..



Le développement des équipements nécessaires au travail distant

La politique d'équipement informatique nomade à la DREAL a connu un accroissement très fort en 2020. Le taux d'ordinateurs portables affectés aux agents et agentes est passé de 30% en mai 2020 à 70% après l'été, et a continué d'augmenter. La crise et la mise en place du télétravail pour toutes et tous a nécessité de passer à une stratégie généralisée d'équipement nomade qui se poursuit en 2021.

Durant l'année 2020, 282 ordinateurs portables (15 pouces) ou ultraportables (13 pouces) ont été acquis et déployés par les équipes de la division des systèmes d'information. Le taux d'équipement nomade a ainsi été porté à plus de 80% du matériel affecté en fin d'année 2020. Le renouvellement des premiers matériels achetés en 2015 et le complément d'équipement permettra d'atteindre 100% en 2021.

Cet équipement en ordinateurs portables s'est accompagné de la délivrance des droits d'accès au réseau virtuel ministériel qui assure l'accès à toutes les ressources informatiques et qui permet la continuité d'activité du service.

La mise à disposition d'abonnements en téléphonie mobile a fait un bond de 34% avec plus de



525 abonnements en service fin 2020. D'autres outils facilitant le fonctionnement collectif ont été déployés:

- la mise en service de dix lignes d'audioconférence qui ont été très sollicitées pendant les confinements et qui ont été obtenues grâce à l'autocommutateur IP de la DREAL;
- l'acquisition de licences d'outils de vidéoconférence et de Webconférence avec Lifesize puis Classilio fin 2020, en soutien à la Webconférence de l'État.





PILOTAGE RÉGIONAL

Paysage du canal du Midi, en Haute-Garonne



Une instance de pilotage et de coordination régionale

Le Comité des directeurs dédié aux Territoires (CODER-T) Occitanie a vocation à traiter des stratégies régionales et de la mise en œuvre des politiques publiques relevant du pôle ministériel MTE/MCTRCT/MM et du MAA dans un objectif opérationnel de coordination des services de l'État en Occitanie. Co-animé par le DREAL et le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, il regroupe la directrice et les directeurs des directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M)), la direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest et le Centre de Valorisation des ressources humaines (CVRH) de Toulouse.

En 2020, il s'est réuni six fois en présentiel ou en distanciel, pour aborder les politiques publiques telles que la restauration de la biodiversité, le développement des énergies renouvelables ou les questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un séminaire s'est tenu à Narbonne dans le cadre de cette instance en juillet 2020 pour évoquer les orientations utiles à proposer pour le plan de relance.

Enfin, un CODER-T-Ressources humaines (CODER-T-RH) a été mis en place en 2020, afin de traiter des questions de ressources humaines telles que les mobilités, les promotions, ou les autorisations

de recrutement local et d'allocations de moyens et de ressources.

La gestion de la paye



La Division RH mutualisées actualisées (DRHM) de la DREAL réalise pour tous les services de la zone de gouvernance (DREAL, DIRSO, DDT(M), DDCS-PP, CVRH et CEDIP) des missions de gestion administrative de la carrière et de la retraite de certaines catégories d'agents et agentes et assure la gestion financière de ces agentes et agents.

La crise sanitaire du début de l'année 2020 et le confinement des équipes de la DRHM a perturbé l'activité. Sur seize agentes et agents des unités paye de la DRHM, quatre ont pu continuer à assurer les missions de saisie et de vérification de mouvements de paie prioritaires ayant un impact financier fort pour les agents et agentes. Sur les paies de mars, avril et mai 2020, ces mouvements de paie ont respectivement représenté 78%, 55% et 108% de l'activité réalisée sur la même période en 2019. À compter de mi-mai 2020, l'ensemble des collègues des unités paye ont pu reprendre une activité normale, en présentiel ou en télétravail. Grâce à l'effort collectif, le retard pris dans les mouvements de paie jusque-là non prioritaires a pu être rattrapé par l'ensemble de l'équipe intégralement avant l'été 2020.

La gestion budgétaire et comptable

Le chantier transversal de la modernisation de la gestion budgétaire et comptable de l'État s'est poursuivi en 2020 avec la mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs, au deuxième semestre 2020, le service fait présumé (SFP) et le service fait assisté (SFA), qui ont pour objectif d'automatiser la chaîne de la dépense, de faciliter les paiements, et de raccourcir les délais de paiement.

Le SFP présume la conformité qualitative et quantitative de la prestation réalisée par le fournisseur. L'éligibilité des factures à ce dispositif est déterminée dès la commande et s'applique à certaines dépenses telles que les fluides, la télécommunication, la maintenance, la location, et leur traitement automatisé jusqu'au paiement. Un contrôle a posteriori réalisé sur un échantillonnage de factures permet de vérifier la réalité du service fait et l'adéquation avec sa liquidation. Le SFA facilite la constatation du service fait. Le Service Facturier et la DCPM identifient les factures reçues en attente de service fait et déclenchent une notification via CHORUS au service prescripteur concerné qui peut consulter les factures, constater la conformité de la prestation et déclencher les paiements.

La DREAL et le Service Facturier de la Direction Régionale des Finances Publiques mettent en œuvre ces nouveaux outils en lien avec les trente-et-un services prescripteurs.

En 2020, les services support de la DREAL ont eux aussi fonctionné à plein régime!

GLOSSAIRE

ADIL:	Agence départementale pour l'information sur le logement	CVRH:	Centre de valorisation des ressources humaines	PCAET:	Plan climat air énergie territorial
ANAH:	Agence nationale de l'habitat	DDT(M):	Direction départementale du territoire (et de la mer)	PETR:	Pôle d'équilibre territorial et rural
ARS:	Agence régionale de santé	DOE:	Débit objectif d'étiage	PGRI:	Plan de gestion des risques d'inondation
BRGM:	Bureau de recherches géologiques et minières	DGEC:	Direction générale de l'énergie et du climat	PLUi:	Plan local d'urbanisme intercommunal
BTP:	Bâtiments et travaux publics	DGPR:	Direction générale de la prévention des risques	PME:	Petite et moyenne entreprise
CAPRIS:	Cadre d'action pour la prévention du risque sismique	DIRECCTE:	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	PPA:	Plan de protection de l'atmosphère
CAR:	Comité de l'administration régionale	DRJSCS:	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	PPE:	Programmation pluriannuelle de l'énergie
CDC:	Caisse des dépôts et consignations	DSI:	Division des systèmes d'information	PPRT:	Plan de prévention des risques technologiques
CDNPS:	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites	DIR:	Direction interdépartementale des routes	PRAEC:	Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire
CERC:	Cellule économique régionale de la construction	DRAAF:	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	RICSO:	Recueil d'informations en crise sanitaire en Occitanie
CEREMA:	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EDF:	Électricité de France	RTE:	Réseau de transport d'électricité
CGEDD:	Commissariat général de l'environnement et du développement durable	EPCI:	Établissement public de coopération intercommunale	PTGE:	Projet de territoire de gestion de l'eau
CHSCT:	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	ERP:	Établissement recevant du public	SCHAPI:	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
CODER-T:	Comité des directrices et directeurs en région, dédié aux territoires	EVC:	Évacuateur de crue	SDAGE:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
CODIR:	Comité de direction	FNAVDL:	Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement	SDAGE-PDM:	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Programme de mesures
COVID:	Corona (CO) virus (VI) disease (D = maladie (anglais))	GEMAPI:	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SEM-H:	Société d'économie mixte hydroélectrique
CPER:	Contrat de plan État-Région	INSEE:	Institut national de la statistique et des études	SIDPC:	Service interministériel de défense et de protection civile
CRHH:	Comité régional Habitat Hébergement	LPO:	Ligue de protection des oiseaux	SMEAG:	Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne
CSS:	Commission de suivi de site	LTECV:	Loi de transition énergétique pour la croissance verte	SNBC:	Stratégie nationale bas carbone
CSSPP:	Commission supérieure des sites, perspectives et paysages	MCTRCT:	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	SNCF:	Société nationale des chemins de fer français
CTE:	Contrat de transition écologique	MM:	Ministère de la mer	SPES:	Service du pilotage et de l'évolution des services
		MTE:	Ministère de la Transition écologique	SRGITC:	Stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte
		OFB:	Office français de la biodiversité	UID:	Unité interdépartementale
		PCA:	Plan de continuité d'activité	ZFE:	Zone à faibles émissions



La Garde-Guerin, en Lozère

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative
1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9
Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency
520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2
Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

